

95 FOOT OFFICIEL

District du Val-d'Oise de Football


Terre de jeu & d'équilibre

N°689 - ÉDITION DU 31 MAI 2024



ACTUALITÉS COMMISSIONS

- Statuts et Règlements
- Organisation des Compétitions
- Organisation des Compétitions - sections féminines U14F à Seniors F
- Organisation des Coupes Départementales
- Football d'Animation
- Football d'Animation - section Féminines
- Futsal
- CDIF
- Terrains & installations sportives
- Désignation des Délégués
- Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes
- Fair-play et de l'Éthique

Une formation gratuite pour les Secrétaires de Club !



Futsal : une finale inédite !



Ce samedi 1er juin (16h) la finale de la Coupe du Val-d'Oise – Crédit Mutuel – Futsal opposera deux équipes n'ayant jamais atteint ce niveau : **AFS Vauréal** (photo) contre **Sportifs de Garges**.

La finale aura lieu au Gymnase Neruda de Garges Les Gonesse.



08 et 09 juin à Gonesse



L'Entente SSG championne !



Une première à rebondissements !



Crédit Mutuel

val
d'oise
le département



EKINSPO
VAL-D'OISE

Gourman Dît
RECEPTION

EAGLES




Terre de jeu & d'équilibre



STATUTS ET RÈGLEMENTS

COMMISSION DU 27 MAI 2024

Présents : MM BAILLIEZ – BUDET- FAUGERON-LETELLIER

INFORMATION

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

DEMANDE D'EVOCATION

REPRISE DU DOSSIER SOISY AND MARG FC

Match n° 25898040 du 21/04/2024 U18 D1 ASSOA 22 / BEZONS USO 21

Le club de BEZONS USO a répondu dans les délais,
Date de la demande d'évocation : 20/05/2024

Le joueur M. Nicolas licence n°2548557058 était en état de suspension date d'effet du 15/04/2024 et ne pouvait donc pas être inscrit à la rencontre citée ci-dessus.

La commission dit demande d'évocation recevable et fondée, match perdu par pénalité au club de BEZONS USO 21.

ASSOA 22: 3 BUTS 3 POINTS
BEZONS USO 21: 0 BUT -1 POINT

DEBIT: BEZONS USO: 53,50 €
CREDIT: SOISY ANDILLY MARGENCY: 43,50 €

De plus, la commission inflige un match de suspension ferme au joueur M. Nicolas licence n°2548557058 à la date d'effet de la suspension le 03/06/2024.

AMENDE au club de BEZONS USO : 100€ au motif : INSCRIPTION SUR LA FEUILLE DE MATCH D'UN JOUEUR SUSPENDU.

**DEMANDE D'EVOCATION DE ERAGNY FC**

Match n°25894954 du 25/05/2024 U14 D2 B ERAGNY FC 21 /SOISY ANDILLY MARGENCY 21

Demande d'évocation du club d'ERAGNY FC.
Demande d'évocation du 25/05/2024 recevable non fondée

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € ERAGNY FC (EVOCATION)

Le joueur M.B. Guyanh Kelian N° 9602418664 n'était pas en état de suspension sur le match cité ci-dessus.

La commission dit Résultat acquis sur le terrain

DEMANDE D'EVOCATION DE SAINT BRICE FC

Match n°27141826 du 18/05/2024 U14 D4 C SAINT BRICE FC 23 /PONTOISIENNE JS 21

Demande d'évocation du SAINT BRICE FC en date du 24/05/2024 au motif : Acquis d'un droit indus, infractions répétées aux règlements.

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € FC ST BRICE (EVOCATION)

1ère infraction

U14 D4.C PONTOISIENNE JS 21/ CORMEILLAIS ACS 22 DU 16/03/2024
inscription de deux joueurs mutations hors période
K. Diaguelly licence 9602680265 mutation hors période jusqu'au 26/09/2024
M.Sevastin licence 9603142295 mutation hors période jusqu'au 23/10/2024

2ième infraction

U14 D4.C PONTOISIENNE JS 21/ BEAUCHAMP AS 22 DU 23/03/2024
inscription de deux joueurs mutations hors période
K. Diaguelly licence 9602680265 mutation hors période jusqu'au 26/09/2024
M.Sevastin licence 9603142295 mutation hors période jusqu'au 23/10/2024

3ième infraction

U14 D4.C SAINT BRICE FC23/PONTOISIENNE JS 21 DU 18/05/2024
inscription de deux joueurs mutations hors période
K. Diaguelly licence 9602680265 mutation hors période jusqu'au 26/09/2024
M.Sevastin licence 9603142295 mutation hors période jusqu'au 23/10/2024

La commission demande au secrétariat d'interroger le club de la JS PONTOISIENNE sur l'inscription de deux joueurs mutations hors période sur les rencontre ci-dessus alors que le règlement n'autorise que l'inscription d'un joueur mutation hors période sur catégorie U14.

Article 7.5.1. Le nombre de joueurs titulaires d'une licence Mutation pouvant être inscrits sur la feuille de match : c)
Dans toutes les compétitions officielles des catégories U12 à U18, tant pour le football à 11 que pour les pratiques à effectif réduit, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à quatre dont un maximum ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des Règlements Généraux de la FFF.

[Réponse impérative pour le 03/06/2024 avant 12h](#)

**DEMANDE D'EVOCATION DE MARLY LA VILLE ES**

Match n°26510096 du 26/05/2024 SENIORS D3 A MARLY LA VILLE ES 2/ BOUFFEMONT ACF1

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € MARLY LA VILLE ES (EVOCATION)

Demande d'évocation du CLUB DE MARLY LA VILLE en date du 26/05/2024 au motif : inscription sur le match ci-dessus de trois joueurs du club de BOUFFEMONT ACF1 susceptible d'être en état de suspension.

G. Aman licence n°9602533521 date d'effet de la suspension le 13/05/2024

M.Noan licence n°2545964621 date d'effet de la suspension le 20/05/2024

T. Omar licence n°2545272617 date d'effet de la suspension le 20/05/2024

La commission demande au secrétariat d'interroger le club de BOUFFEMONT ACF sur l'inscription des trois joueurs cités ci-dessus, susceptible d'être suspendus sur la rencontre ci-dessus.

[Réponse impérative pour le 03/06/2024 avant 12h](#)

DEMANDE D'EVOCATION D'ECOUEN FC

Match n°25905863 du 24/03/2024 ANCIENS D2.B GARGES FCM 31 / ECOUEN FC 32

Demande d'évocation du club d'ECOUEN.FC

Date de la demande d'évocation : 23/04/2024

le dossier en délibéré. Procédure en cours.

RECLAMATIONS**REPRISE DU DOSSIER OSNY UNITED**

Match n°26509919 du 13/05/2024 FUTSAL D1 ATTAINVILLE FUTSAL C2 / OSNY UNITED 1

Date de la réclamation : le 14/05/2024

Réclamation du club de **OSNY UNITED** sur la participation des joueurs du club d'**ATTAINVILLE FUTSAL C2** à la rencontre ci-dessus alors qu'ils ont participé à la dernière rencontre de l'équipe supérieure celle-ci ne jouait pas le même jour ou le lendemain.

La commission dit réclamation recevable et fondée.

En effet le joueur **B. Robin licence n°2547027781** qui a participé au match ci-dessus, a participé au dernier match de l'équipe supérieure d'**ATTAINVILLE FUTSAL C1** alors que celle-ci ne jouait pas le même jour ou le lendemain.

Match de référence :

Match n°26050810 du 04/05/2024 FUTSAL R1 ISSY LES MOULINEAUX FC1 /ATTAINVILLE FUTSAL 1

La commission dit match perdu par pénalité à l'équipe d'**ATTAINVILLE FUTSAL C2**.

ATTAINVILLE FUTSAL C2: 0 BUT -1 POINT

OSNY UNITED 1: 1 BUT 0 POINT

DEBIT: ATTAINVILLE FUTSAL C: 53,50 €

CREDIT: OSNY UNITED: 43,50 €

**REPRISE DU DOSSIER JS PONTOISIENNE**

Match n°27141826 du 18/05/2024 U14.C ST BRICE FC 23 / JS PONTOISIENNE 21

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € JS PONTOISIENNE (RECLAMATION)

Date de la réclamation : 20/05/2024

Le club de **ST BRICE FC** n'ayant pas répondu dans les délais,
La commission dit réclamation recevable et fondée.

Réclamation du club de la **JS PONTOISIENNE** sur la participation des joueurs du club **ST BRICE FC 23** à la rencontre ci-dessus alors qu'ils ont participé à la dernière rencontre de l'équipe supérieure celle-ci ne jouait pas le même jour ou le lendemain.

Considérant que les deux joueurs du club de ST BRICE FC - B. S. Ahmed licence n° 9604366140 et I. Nael licence n° 9602329024 - qui ont participé au match ST BRICE FC 23 / JS PONTOISIENNE 21, ont également participé au dernier match de l'équipe ST BRICE FC 22 alors que celle-ci ne jouait pas le même jour ou le lendemain.

Match référence :

Match n°25894770 du 04/05/2024 U14 D2 SAINT BRICE FC 22 / BEZONS USO 21

La commission dit match perdu par pénalité à l'équipe du club de **ST BRICE FC 23**

ST BRICE FC 23 : 0 BUT -1 POINT
JS PONTOISIENNE 21 : 5 BUTS 0 POINT

DEBIT : ST BRICE FC : 53,50 €
CREDIT : JS PONTOISIENNE : 43,50 €

REPRISE DU DOSSIER EAUBONNE CSM

Match n°26509903 du 04/05/2024 FUTSAL D1 EAUBONNE CSM 1 / ATAINVILLE FUTSAL C2

Date de la réclamation : 04/05/2024

Réclamation du club d'**EAUBONNE CSM** sur l'ensemble des joueurs d'**ATTAINVILLE FUTSAL C2** qui ont participé au match cité ci-dessus, nous sommes dans les cinq dernières rencontres de championnat, plus de 3 joueurs ont participé à plus de 10 rencontres avec l'équipe supérieure.

La commission constate que les 4 joueurs ci-dessous d'**ATTAINVILLE FUTSAL C2** ont participé à plus de 10 rencontres avec l'équipe supérieure alors que le règlement en autorise que 3

La commission dit réclamation recevable et fondée.

En effet, 4 joueurs ayant participé au match cité ci-dessus, ce match faisant parti des cinq dernières rencontres de championnat, ces joueurs cité ci-dessus ont participé à plus de 10 rencontres avec l'équipe supérieure.

B. Maxime licence n°2378038238 17 Matches
L. Hugo licence n°2544984177 22 Matches
R. Maxime licence n°2543695696 18 Matches
S. Vincent licence n°2319909390 13 Matches

La commission dit réclamation recevable et fondée, match perdu par pénalité à l'équipe d'**ATTAINVILLE FUTSAL C2**.
ATTAINVILLE FUTSAL C2 : 0 BUT : -1 POINT
EAUBONNE CSM 1 : 4 BUTS : 1 POINT



DEBIT : ATTAINVILLE FUTSAL C2 : 53,50 €

CREDIT : OSNY UNITED 1 : 43,50 €

RESERVES

RESERVE DE MENU COURT

Match n°26513224 du 25/05/2024 U14 D4 E B BEZONS USO 23/ MENU COURT AS 21

Réserve du club de MENU COURT AS confirmée le 26/05/2024 sur la participation de plus 3 joueurs ayant participé à plus de 10 matchs avec l'équipe supérieure nous sommes dans les cinq dernières rencontres de championnat.

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € MENU COURT AS (RESERVE)

La commission dit réserve recevable sur la forme non fondée aucun joueur du club de BEZONS USO n'a participé à plus de 10 matchs en équipe supérieure.

La commission dit Résultat acquis sur le terrain

RESERVE DE HERBLAY ES

Match n°25899509 du 25/05/2024 U14 D3 A ARGENTEUIL RC23 /HERBLAY ES 21

Réserve du club de HERBLAY ES confirmée le 27/05/2024 sur la participation de plus 3 joueurs ayant participé à plus de 10 matchs avec l'équipe supérieure nous sommes dans les cinq dernières rencontres de championnat.

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € HERBLAY ES (RESERVE)

La commission dit réserve recevable non fondée seulement 3 joueurs cités ci-dessous du club de BEZONS USO 23 a participé à plus de 10 matchs en équipe supérieure.

D.F. Kouzou licence n°2548581103 19 Matches

K. Donovane licence n° 9602601872 17Matches

M.L. Jordan licence n° 9603023751 16 Matches

La commission dit Résultat acquis sur le terrain

RESERVE DE GAFEPB

Match n°26062989 du 26/05/2024 SENIORS D2.A GAFEPB 1/PERSAN US.2

Réserve du club de la GAFEPB confirmée le 27/05/2024 sur la participation des joueurs du club de PERSAN US 2 au match ci-dessus alors qu'il ont participé au dernier match de l'équipe supérieure celle-ci ne jouant pas ce jour ou le lendemain.

la commission constate qu'aucun joueur de l'équipe de Persan US2 a participé au dernier match de l'équipe supérieure.

**MATCH DE REFERENCE DU 12/05/2024 COUPE DE FRANCE ACHERES FC1/PERSAN US1**

Réserve du club de la GAFEPB recevable non fondé.

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € GAFEPB (RESERVE)

La commission dit Résultat acquis sur le terrain

RESERVE DE AUVERS-ENNERY FC

Match n°26532219 du 26/05/2024 SENIORS D2.B VAUREAL FCM 2/AUVERS ENNERY FC.2

Réserve du club d'AUVERS ENNERY FC confirmé le 27/05/2024 sur la participation des joueurs du club de VAUREAL FCM2 2 au match ci-dessus alors qu'ils ont participé au dernier match de l'équipe supérieure celle-ci ne jouait pas ce jour ou le lendemain.

la commission constate que l'équipe supérieure de VAUREAL FCM 1 jouait le même jour.

Réserve du club de la FC AUVERS ENNERY irrecevable sur le fond, l'équipe supérieure du club de VAUREAL FCM jouait le même jour match de référence ci-dessous.

MATCH DE REFERENCE DU 26/05/2024 SENIORS D2 B MENU COURT AS1/VAUREAL FCM 1

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € AUVERS ENNERY FC (RESERVE)

La commission dit Résultat acquis sur le terrain

La prochaine réunion lundi 03 juin 2024



COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPÉTITIONS

RÉUNION DU 28 MAI 2024

Présents : Mme Sylvestre - MM. El Fakri - Sénécal – Pézière

Excusé : Cokgul

Assiste : M. Podan-Mavounzy (comité)

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

INFORMATIONS IMPORTANTES (SAISON 2023/2024)

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

RAPPEL

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.
Tout mail envoyé à la Commission avec une adresse privée ne sera pas traité.

ATTENTION

Article 10.2 du RS du DVOF

Si pour une raison quelconque, un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au DVOF au plus tard la veille du jour de la réunion (le mardi) de la Commission compétente précédant la date du match.

Pour toute demande de dérogation concernant horaires et dates de match, les clubs sont invités à utiliser l'application Foot clubs pour avoir la validation de la part des clubs adverses.

Aucune demande par mail ne sera prise en compte par la Commission.



RAPPEL CONCERNANT L'ORGANISATION DES RENCONTRES LORS DES DEUX DERNIERES JOURNEES DE CHAMPIONNAT DE TOUTES LES CATEGORIES

Article 10.3 du RS du DVOF

Pour préserver la régularité et l'équité sportive de la compétition, les rencontres d'équipes d'un même groupe, doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de Championnat le même jour (dans la même semaine pour les rencontres du Championnat Futsal), à l'heure officielle (les deux dernières journées pour la D1 du Championnat Départemental Seniors). La Commission d'Organisation compétente peut exceptionnellement déroger à cette disposition pour les matchs ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations ou pour les matchs opposant uniquement les clubs concernés soit par les accessions, soit par les relégations. Les demandes de dérogations exceptionnelles et justifiées parvenues dans les délais réglementaires sont examinées par la Commission compétente qui est habilitée à déroger à cette disposition le cas échéant.

La Commission rappelle aux clubs qu'un espace sur votre dossier d'engagements 2024/2025 vous permet de nous faire part de vos desiderata

MATCH A HUIS CLOS

GROSLAY FC

Seniors D1

La Commission de Discipline en date du 06/02/2024 a décidé en vertu de l'ART 40.6 du RS du DVOF, que tous les matchs à domicile se joueront à HUIS CLOS, avec 3 arbitres et 2 délégués officiels à la charge du club de GROSLAY, pour une durée de 6 mois à compter du 19/12/2023.

Rappel de l'Article 40.6 du RS du DVOF

En cas de matchs à huis clos, seules sont admises dans l'enceinte du stade les personnes suivantes :

- Les dirigeants des 2 clubs, porteurs de leur licence FFF
- Les dirigeants du club recevant devront être présents en nombre suffisant pour assurer l'organisation et le bon déroulement de la rencontre à huis clos
- Les officiels désignés par le DVOF
- Les joueurs des équipes en présence, qui seront inscrits sur la feuille de match
- Toute personne réglementairement admise sur le banc de touche
- Les journalistes porteurs de leur carte officielle
- Le propriétaire, le gardien et/ou responsable de la maintenance de l'installation sportive

Le non-respect des dispositions précitées peut entraîner la perte par pénalité de la rencontre au club fautif.

Date du prochain match concerné : 02/06/2024



COURRIERS CLUBS

EMMB

Courriel du 28/05/2024

La COC ne peut répondre favorablement à votre demande. Le résultat du match peut avoir une incidence sur le classement général. Application de l'ART 10.3 du RS du DVOF.

Match maintenu à l'horaire officielle : 15h30

MONTSOULT BAILLET US

Courriel du 27/05/2024

La COC ne peut répondre favorablement à votre demande. Le championnat se termine le 02/06/2024 et on ne peut reporter ce match à une autre date

EMMB

Courriel du 28/05/2024

La Commission ne peut répondre favorablement à votre demande (motif : article 10.3 du RS du DVOF. Le résultat du match peut exercer une influence sur le classement. Match maintenu à l'horaire

JOUY LE MOUTIER FC

Courrier du 27/05/2024

Convocation pour le 04/06/2024 à 18H des présidents et dirigeants des deux clubs Deuil Enghien et Jouy le Moutier.

Motif : match du 26/05/2024 Présence obligatoire

COURDIMANCHE AS

Courrier du 22/05/2024

Règlement sportif saison 2023/2024

Article 14 les classements

Article 14.1 ou article 14.3.8

Merci de prendre connaissance de la totalité du règlement

HORAIRES - DATES (FOOTCLUBS)

SOISY AND MARGENCY FC

Courriel du 27/05/2024

U14 D3 Poule A

Match n°25899515 du 01/06/2024

HERBLAY ES 21 / SOISY ANDILLY MARGENCY FC 22

Nouvelle installation : Complexe sportif Jean Moulin avenue des Diablots à St Leu

Nouvelle horaire : 17h

Accord des 2 clubs

Accord de la COC

MARLY LA VILLE ES

Courriel du 23/05/2024

U18 D3 Poule C

Match n°26744565 du 02/06/2024

ENT MARLY LA VILLE 22 / VAUREAL FCM 22

Nouvelle horaire : 16h30

Accord des 2 clubs

Accord de la COC

**VIARMES ASNIERES OL**

Courriel du 28/05/2024

U18 D3 Poule E

Match n°26561479 du 02/06/2024

VIARMES ASNIERES / PONTOISIENNE JS

Nouvelle horaire : 12h30

Accord des 2 clubs

Accord de la COC

ESSG

Courriel du 28/05/2024

U14 D3 Poule C

Match n°27117496 du 01/06/2024

ESSG 3 / BEAUCHAMP AS 3

Nouvelle installation : le match se jouera au stade Robert Lemoine

Accord de la COC

Prévenir vos adversaires

SOISY ANDILLY MARGENCY FC

Courriel du 22/05/2024

U14 D2 Poule B

Match n°25894958 du 01/06/2024

SOISY ANDILLY MARGENCY 1 / CERGY PONTOISE FC 2

Nouvelle installation : Stade Albert Schweitzer 1 à Soisy sous Montmorency

Accord des 2 clubs

Accord de la COC

GONESSE RC

Courriel du 22/05/2024

U16 D3 Poule C

Match n°25900489 du 02/06/2024

GONESSE RC 2 / MONTMORENCY FC 2

Nouvelle date : 09/06/2024

Match maintenu à la date officielle, le championnat se termine le 02/06/2024

ERMONT AS

Courriel du 27/05/2024

U16 D3 Poule C

Match n°25900493 du 02/06/2024

ERMONT AS 2 / JOUY LE MOUTIER FC 2

Nouvelle heure : 15H

Accord des deux clubs

Accord de la COC

FRETTOISE ES

Courriel du 24/05/2024

U16 D3 Poule B

Match n°25900361 du 02/06/2024

PERSAN US 2 / FRETTOISE 1

Inversion des matches

Les frais d'arbitrage sont à la charge du club de PERSAN

Le match se déroulera 2 avenue des Lilas à la Frette à 13H

Accord des deux clubs

Accord de la COC



BEZONS USO

Courriel du 23/05/2024
Seniors D2 Poule B
Match n°26061354 du 26/05/2024
BEZONS USO 1 / VILLIERS LE BEL 2
Nouvelle heure : 16H
Accord des deux clubs
Accord de la COC

ERMONT AS

Courriel du 27/05/2024
U14 D1
Match n°25894690 du 01/06/2024
ERMONT AS 1 / SAINT BRICE FC 1
Nouvelle heure : 17H
Accord des deux clubs
Accord de la COC

FRANCONVILLE FC

Courriel du 01/06/2024
U14 D2 Poule B
Match n°25894959 du 01/06/2024
FRANCONVILLE FC 2 / ERAGNY FC 1
Inversion des matches
Les frais d'arbitrage sont à la charge du club de FRANCONVILLE
Le match se déroulera au Parc des Sports Louis Larue chemin des Tilleuls à Eragny
Accord des deux clubs
Accord de la COC

ERAGNY AS FC

Courriel du 27/05/2024
U14 D3 Poule C
Match n°27117493 du 01/06/2024
ERAGNY FC 2 / ECOUEN FC 2
Nouvelle heure : 14H30
Accord des deux clubs
Accord de la COC

SARCELLES AAS

Courriel du 23/05/2024
U14 D4 Poule B
Match n°25899785 du 01/06/2024
SARCELLES AAS 6 / SAINT OUEN L'AUMONEAS 3
Nouvelle heure : 14H
Accord des deux clubs
Accord de la COC

**EMMB**

Courriel du 28/05/2024
U14 D3 Poule B
Match n°25899603 du 01/06/2024
EMMB 1 / EAUBONNE CSM 1
Nouvelle heure : 13H
Accord des deux clubs
Accord de la COC

ERMONT AS

Courriel du 28/05/2024
U16 D3 Poule C
Match n°25900493 du 02/06/2024
EMMB 1 / EAUBONNE CSM 1
Nouvelle heure : 15H
Accord des deux clubs
Accord de la COC

ARGENTEUIL RC

Courriel du 28/05/2024
U18 D1
Match n°25898103 du 02/06/2024
ARGENTEUIL RC 2 / SAINT LEU 95 FC 2
Nouvelle installation : Stade Auguste Delaune à Argenteuil
Accord des deux clubs
Accord de la COC

SOISY ANDILLY MARGENCY FC

Courriel du 22/05/2024
Critérium +45 ans Poule B
Match n°26525522 du 02/06/2024
SOISY ANDILLY MARGENCY 5 / MONTMORENCY FC 5
Inversion des matches
Le match se déroulera sur les installations de Montmorency
Accord des deux clubs
Accord de la COC

GARGES FCM

Courriel du 21/05/2024
U18 D1
Match n°25898095 du 26/05/2024
GARGES FCM 1 / GOUSSAINVILLE FC 1
Inversion des matches
Le match se déroulera sur les installations de Goussainville
Accord des deux clubs
Accord de la COC

GARGES FCM

Courriel du 22/05/2024
U16 D2 Poule A
Match n°25936999 du 26/05/2024
GARGES FCM 2 / SAINT PRIX ES 1
Inversion des matches
Le match se déroulera au stade Georges Glatigny à Saint Prix
Accord des deux clubs



Accord de la COC

ARGENTEUIL RC

Courriel du 27/05/2024

U16 D2 Poule A

Match n°25937008 du 02/06/2024

INVERSION DE RENCONTRE

ES HERBLAY 1 / RC ARGENTEUIL 3

Les frais d'arbitrage sont à la charge du club d'HERBLAY

Le match se déroulera au stade Auguste Delaune à ARGENTEUIL

Nouvelle heure : 15H

Accord des deux clubs

Accord de la COC

ENT BEAUMONT MOURS

Courriel du 24/05/2024

U16 D3 Poule A

Match n°25933688 du 26/05/2024

ENT. BEAUMONT MOURS 1 / SFC CAHAMPAGNE 95 1

Le match se déroulera au stade Georges Glatigny à Saint Prix

Accord des deux clubs

Accord de la COC

MCA 95

Courriel du 23/05/2024

CDM D1

Match n°25909373 du 02/06/2024

MCA 5 / PUISEUX LOUVRES 5

Le match se déroulera au stade Léo Lagrange 1 rue Robert Schuman à Arnouville

Accord des deux clubs

Accord de la COC

REMERCIEMENTS ARBITRE

- MENSAH EKLOU Maxime
- ROGE Olivier

1ER APPEL DE FEUILLE DE MATCH

SENIORS FEMININES

D1

Match n° 27239180 du 04/05/2024

AAS SARCELLES 3 / COSMO TAVERNY 3

U14

D4 Poule E

Match n° 26513197 du 15/05/2024

BEZONS USO 23 / ADAMOIS OL 22



2ème APPEL DE FEUILLE DE MATCH

U18

D1

Match n° 25898077 du 05/05/2024

RC ARGENTEUIL 22 / ECOUEN FC 21

3ème APPEL DE FEUILLE DE MATCH

U16

D3 Poule B

Match n° 25900330 du 28/04/2024

BEZONS USO 22 / PERSAN US 22

1ER FORFAIT AVEC AMENDE

SAINT BRICE FC

ANCIENS D2 Poule A

Match n°25905763 du 26/05/2024

AUVERS ENNERY FC 31 / St BRICE FC 31

FC St BRICE AMENDE 30*3 = 90€

St BRICE FC 31	-1pt	0but
AUVERS ENNERY AUVERS 31	3pts	5 buts

GARGES FCM

U16 D2 Poule A

Match n°25936999 du 26/05/2024

SAINT PRIX ES 21 / GARGES FCM 22

GARGES FCM 22 AMENDE 30*3 = 90€

GARGES FCM 22	-1pt	0but
SAINT PRIX ES 21	3pts	5 buts

GARGES FCM

Anciens D3 Poule B

Match n°25906158 du 26/05/2024

COURDIMANCHE AS 32 / GARGES FCM 32

GARGES FCM 32 AMENDE 30*3 = 90€

GARGES FCM 32	-1pt	0but
COURDIMANCHE AS 32	3pts	5 buts

**GARGES FCM****CDM D1**

Match n°25909370 du 26/05/2024

GARGES FCM 6 / CORMEILLAIS ACS 6

GARGES FCM 6 AMENDE 30€*3 = 90€

GARGES FCM 6	-1pt	0but
CORMEILLAIS ACS 5	3pts	5buts

MENUCOURT AS**CDM D1**

Match n°25909367 du 26/05/2024

CERGY PORTUGAIS 5 / MENU COURT AS 6 du 26/05/2024

MENU COURT AS 6 AMENDE 35*3=105€

MENUCOURT AS 6	-1pt	0but
CERGY PORTUGAIS 5	3pts	5buts

ARNOUVILLE AS**SENIORS D3.B**

Match n°26475246 du 26/05/2024

SAINT PRIX ES 1 / ARNOUVILLE AS 2

ARNOUVILLE AS 2 AMENDE 30*3=90€

ARNOUVILLE AS 2	-1pt	0but
SAINT PRIX ES 1	3pts	5buts

GROSLAY FC**SENIORS D1**

Match n°25897477 du 26/05/2024

PERSAN US 1 / GROSLAY FC 1

GROSLAY FC 1 AMENDE 30*3=90€

GROSLAY FC 1	-1pt	0but
PERSAN US 1	3pts	5buts

RS du DVOF 23.9.1 et 23.9.2 voir Annexe financière

2EME FORFAIT AVEC AMENDE

CERGY PONTOISE FC**U18 D2 Poule A**

Match n°25898495 du 26/05/2024

HERBLAY ES 22 / CERGY PONTOISE FC 22

CERGY PONTOISE FC 22 AMENDE 3*35 = 105 EUROS

CERGY PONTOISE FC 22	-1pt	0but
HERBLAY ES 21	3pts	5 buts

**FOSES UF****I16 D2 Poule B**

Match n°25937131 du 26/05/2024

SAINT BRICE FC 22 / FOSSES FU 21

FOSES FU 21 AMENDE 3*35 = 105 EUROS

FOSES FU 21	-1pt	0but
SAINT BRICE FC 22	3pts	5 buts

CORMEILLAIS ACS**U16 D3 Poule D**

Match n°25900615 du 26/05/2024

MAGNY EN VEXIN FC 21 / CORMEILLAIS ACS 23

CORMEILLAIS ACS 23 AMENDE 3*35 = 105 EUROS

CORMEILLAIS ACS 23	-1pt	0but
SAINT BRICE FC 22	3pts	5 buts

ARNOUVILLE AS**U14 D3 Poule C**

Match n°27117489 du 26/05/2024

FRANCONVILLE FC 23 / ARNOUVILLE AS 21

ARNOUVILLE AS 21 AMENDE 3*35 = 105 EUROS

ARNOUVILLE AS 21	-1pt	0but
FRANCONVILLE FC 23	3pts	5 buts

MENUCOURT AS**Seniors D3 Poule A**

Match n°26510095 du 26/05/2024

CORMEILLAIS ACS 2 / MENUCOURT AS 2

MENUCOURT AS 2 AMENDE 3*35 = 105 EUROS

MENUCOURT AS 2	-1pt	0but
CORMEILLAIS ACS 2	3pts	5 buts

**FORFAIT GENERAL****APPLICATION DE L'ART. 23.6 DU RS DU DVOF ET DE LA LPIFF**

Forfait Général : Lors des 3 dernières journées de Championnat, les Articles 23.6 du RS du DVOF et de la LPIFF s'appliquent

23.6 - Si le forfait général ou la mise hors compétition intervient avant les trois dernières rencontres de Championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe sont annulés. Toutefois, le forfait contre cette équipe forfait général ou mise hors compétition avant les trois dernières rencontres de Championnat, reste acquis.

Si une telle situation intervient dans les trois dernières rencontres de Championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe restent acquis et les matchs éventuellement non disputés sont donnés perdus par pénalité.

Sont concernés les équipes suivantes :

GAFEPB

U16 D3 Poule D

GAFEPB 21 / ADAMOIS OL 22

3ème forfait dans les 3 dernières journées, (match n°25900616), application des articles 23.9, 23.9.1 et 23.9.2 du RS du DVOF (voir annexe financière)

AMENDE 110*3 = 330€

DOMONT FC

U18 D3 Poule B

EMMB 21 / DOMONT FC 21

3ème forfait dans les 3 dernières journées, (match n°26744375), application des articles 23.9, 23.9.1 et 23.9.2 du RS du DVOF (voir annexe financière)

AMENDE 110*3 = 330€

Secrétaire de Séance
M. P. Sénécal

Présidente de Séance
Mme M. Sylvestre



COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPETITIONS SECTIONS FEMININES U14F A SENIORS F

Commission du 27 mai 2024

IMPORTANT

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

INFORMATIONS IMPORTANTES :

Pour la saison 2022/2023, vous avez l'obligation d'utiliser la feuille de match informatisée pour l'ensemble des catégories.
RAPPEL

RAPPEL REGLEMENTS ET PRECONISATIONS

La Commission tient à rappeler à tous les Clubs les informations suivantes :

Article 44.2 –

Non envoi de l'original de la feuille de match recto verso ou de sa copie après deux réclamations de la Commission par l'intermédiaire du journal numérique ou de la messagerie officielle : amende fixée dans l'Annexe Financière du D.V.O.F. et match perdu par pénalité au club recevant.

Le Club visiteur est invité à communiquer, à la Commission compétente, toute information relative à la rencontre concernée.

En cas de non-réponse de la part des deux Clubs, les deux équipes auront match perdu par pénalité.

En cas de récidive au cours de la saison, l'équipe concernée peut être mise hors compétition.

- Match remis (arrêté municipal sans liste des matches concernés) = **50€**

-Annulation de l'engagement après la parution du calendrier = **102€**

- L'horaire indiqué pour les rassemblements ou pour les matchs est l'HORAIRE DE COUP D'ENVOI, les équipes doivent donc arrivées en amont afin d'être prêts à l'heure indiquée. Le Club recevant ne doit pas attendre l'arrivée des retardataires pour débiter les rencontres.

ATTENTION :

La commission se réunissant tous les lundis après-midi, nous vous demandons d'adresser vos mails ce jour avant 14h00.

INFORMATION AUX CLUBS

La saison 2023-24 des critères féminins à 8 et à 11 sera close au 01 juin 2024.

Aucune rencontre ne pourra se jouer au-delà de cette date.

Rappel : Un délai de 48h minimum doit être respecté entre 2 rencontres



PLAY-OF SENIORS A 8 FEMININ

La Commission Féminines organise une phase finale au Critérium Seniors Féminines à 8. Les deux premières équipes de chaque groupe se rencontreront en demi-finales le vendredi 7 juin 2024 :

- Equipe première du groupe A / Equipe deuxième du groupe B
- Equipe première du groupe B / Equipe deuxième du groupe A

La finale aura lieu le samedi 15 juin à Deuil la Barre (horaire à fixer) et opposera les vainqueurs des demi-finales.

COURRIERS DES CLUBS

ENTENTE MERY MERIEL BESSANCOURT

Mail du 26/04/24

Séniors F à 8

Nous prenons note du souci de résultat affiché, nous demandons un rapport explicatif sur le déroulement de la rencontre, à la suite de plusieurs éléments contraires.

À la suite de aucun retour la commission convoque votre club le 16/06/24 au DVOF à 19h30

FOSES FU

Mail du 26/04/24

Séniors F à 8

Nous demandons un rapport explicatif sur le déroulement de la rencontre, à la suite de plusieurs éléments contraires sur la rencontre du Foses FU 1 – ENTENTE MERY MERIEL BESSANCOURT 2

À la suite de aucun retour la commission convoque votre club le 16/06/24 au DVOF à 19h30

CHAMPAGNE 95 SFC

Séniors F à 8 – Groupe A

Nous prenons note de l'erreur de la saisie du résultat sur la journée du 02/02/24

Le résultat affiché est de 0-0, alors que le club de MAGNY EN VEXIN US 1 était forfait avisé.

Nous modifions le résultat et le classement

RENCONTRES REPORTEES

31/05/24

SENIORS F à 8 – groupe A

Rencontre n°27836496

ST BRICE FC 1 - MAGNY US CANTON 1

Rencontre du 26 /04/24



MODIFICATIONS D'HORAIRE ET LIEUX

U18F

U18F – poule A

Mail du 28/05/24

OLYMPIQUE ADAMOIS 1 – Ent BEAUMONT-MOURS 1; Rencontre n°27835497

Nouvel horaire : 15h00

APPEL FEUILLES DE MATCHS

U15F – Poule B

FOSES FU 1

Rencontre n°27836530– du 25/05/24 contre Franconville FC 1

1^{er} appel le 28/05/24

FORFAITS AVISES

PERSAN US 1

U15F à 11 poule A

Rencontre n°27836095 du 25/05/24 contre Ecoen FC 1

1^{er} forfait

ROISSY EN France US 1

U18F poule A

Rencontre n°27835495 du 25/05/24 contre Ent Beaumont-Mours 1

3^{ème} forfait ; forfait général

PUISEUX LOUVRES 95 FC 1

U15F poule B

Rencontre n°27836531 du 25/05/24 contre Herblay ES 1

2^{ème} forfait

FORFAITS

ADAMOIS OL 1

U18F poule A

Rencontre n°27835496 du 25/05/24 contre Ecoen FC 1

2^{ème} forfait

AMENDES

ROISSY EN FRANCE

U18F poule A

Rencontres n°27835483, 27835490 et 27835495

Forfait général : 110€

ADAMOIS OL 1

U18F poule A

Rencontre n°27835496 du 25/05/24

2^{ème} forfait : 35€



JOUY LE MOUTIER FC 1

U15F à 8 – poule B

Rencontre n°27836532– du 25/05/24

Feuille de match irrégulière, Information du match : 10€



COMMISSION ORGANISATION DES COUPES DEPARTEMENTALES

RÉUNION DU 28 MAI 2024

Présents : M. Maillet - M. Budet - M. Lutz

INFORMATION IMPORTANTE

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

POUR TOUTE DEMANDE DE DÉROGATION APPLICATION DE L'ART 20.3 DU R.S DU D.V.O.F

ART 20.3 Si pour une raison quelconque un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au D.V.O.F le mardi précédent la date du match.

Tout club ne se conformant pas à cette procédure se voit infliger une amende fixée à l'annexe 2 du RS du DVOF.

COURRIER

Les clubs ne doivent traiter qu'une seule demande par courrier ou mail.

La commission rappelle aux clubs que pour tout courrier concernant leur rencontre, ils doivent impérativement indiquer sur papier officiel du club (un sujet par courrier), en précisant les indications suivantes en référence :

COUPE
CATÉGORIE
NUMERO DU MATCH DATE

Sans ces renseignements, les courriers ne seront pas pris en considération par la commission. De plus, les clubs désirant un arbitre doivent formuler leur demande par courrier à la CDA.

COMMUNIQUÉ

La commission gère 17 coupes, ce qui représente un très grand nombre de rencontres. Des oublis ou des erreurs peuvent parfois se glisser au cours des différents tirages.

Nous demandons aux clubs d'être vigilants et de nous les signaler aussitôt, afin que nous puissions rectifier rapidement, tant que cela est encore possible.



ATTENTION

HORAIRES DES MATCHES DE COUPES (Sans Lever de rideau)

- 14 ans (U14) 15H00
- 16 ans (U16) 14H30
- 18 ans (U18) 14H30
- Seniors 14H30
- Seniors CDM 09H30
- Anciens /dimanche matin 09H30

- Féminines U15F U18F 15H00
- Et SENIORS

HORAIRES DES MATCHES DE COUPES (Avec Lever de rideau)

- 14 ans (U14) 13H00
- 16 ans (U16) 12H30
- 18 ans (U18) 12H30
- Seniors 12H00

INDEMNITÉS D'ARBITRAGE

Les indemnités d'arbitrage sont à la charge du Club qui en fait la demande, ou à la charge des deux Clubs dans le cas d'arbitres désignés par la Commission Départementale d'Arbitrage (Décision du Comité de Direction du 04 Mai 2001)

RAPPEL

Appels aux feuilles de matches soumis à amendes forfaitaires.
Merci aux clubs de communiquer leurs résultats le plus rapidement possible.

COUPE DU COMITE JEAN LESTRUHAUT SENIORS 2


Sur la rencontre AAS SARCELLES 23 - ST BRICE FC 22, la Commission Statut et Règlements donne match perdu à l'AAS Sarcelles.

Par ailleurs, la Commission des Coupes décide que l'édition 2023 -2024 de la Coupe du Comité Jean Lestruhaut, n'aura pas de vainqueur.

Merci au club de l'AAS SARCELLES de bien vouloir ramener le challenge et la coupe vainqueur au District avant le 11 juin 2024 au plus tard.

COUPE DU VAL D'OISE - CREDIT MUTUEL U18 FEMININES

Finale du jeudi 6 juin 2024 à 20h00
CVO Crédit Mutuel U18 Féminines

Match	CLUB	CLUB
1	 SARCELLES AAS	ERAGNY FC 



La finale de la Coupe du Val d'Oise U18F se déroula le **jeudi 6 juin** sur les installations de l'AS ERAGNY, PARC DES SPORTS LOUIS LARUE - 2 CHEMIN DES TILLEULS à ERAGNY SUR OISE

FINALES DE LA COUPE DU VAL D'OISE - CREDIT MUTUEL

Les finales de la Coupe du Val d'Oise se dérouleront les **samedi 15 et dimanche 16 juin** sur les installations du FC DEUIL ENGHEN, STADE INTERCOMMUNAL JEAN BOUIN - 5 RUE JEAN BOUIN à DEUIL LA BARRE

COUPE DU VAL D'OISE - CREDIT MUTUEL U18



Finale du samedi 15 juin 2024 à 13H00 Terrain 2
CVO Crédit Mutuel U18

Match	CLUB	CLUB
1	 ST OUEN L'AUMONE AS 21	CERGY PONTOISE FC21 

COUPE DU VAL D'OISE - CREDIT MUTUEL SENIORS FEMININES

Finale du samedi 15 juin 2024 à 14H00 Terrain 1



CVO Crédit Mutuel SENIORS FEMININES

Match	CLUB	CLUB
1	 COSMO TAVERNY	AAS SARCELLES 

COUPE DU VAL D'OISE - CREDIT MUTUEL U15 FEMININES

Finale du samedi 15 juin 2024 à 15H30 Terrain 2



CVO Crédit Mutuel U15F Challenge LAURA DUPUIS

Match	CLUB	CLUB
1	 CERGY PONTOISE FC	AAS SARCELLES 

COUPE DU VAL D'OISE - CREDIT MUTUEL SENIORS



Finale du samedi 15 juin 2024 à 17H00 Terrain 1

CVO Crédit Mutuel SENIORS Challenge ANDRE COUTELIER

Match	CLUB	CLUB
1	 ST BRICE FC	ADAMOIS OL 



COUPE DU VAL D'OISE - CREDIT MUTUEL +45

Finale du dimanche 16 juin 2024 à 09h00 Terrain 2
CVO Crédit Mutuel +45

Match	CLUB	CLUB
1	 SOISY ANDILLY MARGENCY FC 35	NEUVILLE SUR OISE AS 35 

COUPE DU VAL D'OISE - CREDIT MUTUEL ANCIENS

Finale du dimanche 16 juin 2024 à 09h30 Terrain 1
CVO Crédit Mutuel Anciens

Match	CLUB	CLUB
1	 VAUREAL FCM 31	ERAGNY FC 31 

Sur décision de la Commission Statuts et Règlements, l'équipe d'Eragny FC est donnée vainqueur par pénalité contre le RC Gonesse et est qualifiée pour la finale.



COUPE DU VAL D'OISE - CREDIT MUTUEL +55 ANS

Finale du 16 juin 2024 à 11H15 Terrain 2
CVO Crédit Mutuel +55 ANS

Match	CLUB	CLUB
1	 EZANVILLE ECOUEN US 40	ST LEU 95 FC 40 

COUPE DU VAL D'OISE - CREDIT MUTUEL CDM

Finale du 16 juin 2024 à 12H00 Terrain 1
CVO Crédit Mutuel CDM

Match	CLUB	CLUB
1	 AS TOHO 5	ST BRICE FC 5 



**COUPE DU VAL D'OISE - CREDIT MUTUEL U16**

Finale du 16 juin 2024 à 14H00 Terrain 2
CVO Crédit Mutuel U16

Match	CLUB	CLUB
1	 AAS SARCELLES 22	RC ARGENTEUIL 21 

COUPE DU VAL D'OISE - CREDIT MUTUEL U14

Finale du 16 juin 2024 à 14H30 Terrain 1
CVO Crédit Mutuel U14 Challenge FRANCOIS LEFEBVRE

Match	CLUB	CLUB
1	 SARCELLES AAS 21	RC ARGENTEUIL 21 

Animateur de séance : M. Maillet

Secrétaire de séance : M. Budet



COMMISSION DÉPARTEMENTALE FOOTBALL D'ANIMATION

RÉUNION DU 27 MAI 2024

Présents : Mme Gontarczyk (Présidente) - Mme Bastos
M Sénécal - M Le Nagard

Assistent : Mme Escroignard (Comité) - M Allard (CTDAP)

Excusé :

INFORMATION IMPORTANTE

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

INFORMATIONS

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

La liste des joueurs licenciés - issue de FOOTCLUB avec les photos - doit être présentée avant chaque début de compétition :

[U 6 – U7] – [U8 – U9] – [U10 – U11] – [U12 – U13]

RAPPEL

Toutes les feuilles de plateaux et feuilles de présence des clubs doivent être enregistrées sur FAL.

Aucun document ne doit être envoyé par courrier, mail ou déposé au DVOF. La commission ne pourra plus prendre en compte ces documents.

En cas de non-respect de ces consignes les clubs s'exposent à une amende après 2 réclamations par FAL sur footclub.fr.

La commission rappelle aux clubs de respecter les horaires d'arrivée sur les rencontres de plateaux ou critérium ainsi que le nombre d'enfants prévus.

ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis soir à partir de 18 h 00, nous vous demandons d'adresser vos mails ou fax avant 16 h 00, pour être traités le soir même.

COURRIER DES CLUBS

BEAUCHAMP AS : Mail du 25 05 24

Pris note de l'absence de votre club à la Journée Nationale des U6/U7. La commission déplace vos équipes sur la séance du samedi matin à la suite de l'indisponibilité de vos éducateurs.



BOUFFEMONT ACF : Mail du 25 05 24

Pris note du forfait non avisé de votre club sur centre du plateau U6/U7 à PERSAN US du 25 05 24

BRUYERES BERNES USM : Mail du 24 05 24

Pris note du forfait avisé de votre équipe 1 sur rencontre de critérium U12/U13 du 25 05 24 à GOUSSAINVILLE FC

BRUYERES BERNES USM : Mail du 27 05 24

Pris note de votre demande de dérogation pour rencontre de critérium U10/U11 contre ENTENTE BEAUMONT MOURS.
La commission transmet au secrétariat pour validation

DOMONT FC : Mail du 22 05 24

Pris note de l'absence de vos équipes U9 sur centre n° du plateau U9 du 04 05 24 à DEUIL ENGHEN FC

ERMONT AMS : Mail du 27 05 24

Pris note du forfait avisé de vos équipes sur rencontres de critérium U10/U11 et U10 & U11 Avenir du 01 06 24 contre ECOUEN FC – ENTENTE MMB et BEZONS USO

EZANVILLE US : Mail du 23 05 24

Pris note du forfait avisé de vos équipes U6/U7 sur centre du plateau du 25 05 24 à DOMONT FC

ES HERBLAY : Mail du 22 05 24

Pris note de votre information. La commission vous confirme avoir déplacé le centre U9

JOUY FC : Mail du 23 05 24

Pris note de votre réponse concernant l'appel de feuilles du centre du plateau U8 du 04 05 24

JOUY FC : Mail du 27 05 24

Pris note du forfait non avisé de votre équipe 7 sur rencontre de critérium U10/U11 du 25 05 24 à EAUBONNE CSM

MAGNY FC : Mail du 27 05 24

Pris note du forfait avisé de vos équipes sur rencontres de critérium U10/U11 du 01 06 24 à COURDIMANCHE AS

MENUCOURT AS : Mail du 24 05 24

Pris note de la confirmation de vos 3 équipes à la JND

OSNY FC : Mail du 24 05 24

Pris note de la confirmation de 4 équipes à la JND

OSNY FC : Mail du 24 05 24

Pris note du forfait avisé de votre équipe U12 Avenir sur rencontre du 25 05 25 à VILLIERS FC

PIERRELAYE FC : Mail du 25 05 24

Pris note de votre information concernant votre déplacement à GARGES FCM pour les rencontres de critérium U10/U11 du 25 05 24

ST LEU FC : Mail du 22 05 24

Pris note de la confirmation de 2 équipes à la JND

THILLAY ESM : Mail du 23 05 24

Pris note du forfait avisé de vos équipes 1 & 2 sur rencontre de critérium U10/U11 du 25 05 24 à ERMONT AMS

PLATEAU U9 (Foot à 8) – 3^{ème} Phase du 1^{er} Juin 2024

La commission rappelle aux clubs que les feuilles récapitulatives des rencontres et feuilles de présence de chaque club présent, doivent être déposées dans FAL comme pour les plateaux classiques de début de saison.

Aussi afin d'éviter des amendes pour non-réception de ces feuilles, la commission demande à chacun de déposer les documents le concernant dans FAL dès le 1^{er} appel de la commission

JOURNÉE NATIONALES DES U6/U7 SAMEDI 8 JUIN (Matin & Après-Midi) & DIMANCHE 9 JUIN (Matin)

La Journée Nationale des U6/U7 se déroulera cette année sur 2 Jours à GONESSE – Stade Eugène Cognevault – Rue Claret.

Elle sera placée sous le signe des JO 2024.

La commission demande aux clubs de bien respecter la répartition suivante :

Pour les sessions du matin : arrivée à 9 h30

Pour la session de l'après-midi : arrivée à 13 h 30





CLUBS	Nombres de Joueurs ou Joueuses attendus (5 j par équipe)	Samedi 08/06		Dimanche 09/06
		Matin : Arrivée à 8h30	Après-Midi : Arrivée à 13 h 30	Matin : Arrivée à 8h30
ADAMOIS OL	20	4		
ARGENTEUIL FC	20			4
ARGENTEUIL RC	10	2		
ARNOUVILLE FAS	15			3
AUVERS ENNERY FC	0	Absent		
BEAUCHAMP AS	25	5		
BELLOY ST MARTIN ASC	15		3	
BEZONS USO	30	6		
BOUFFEMONT ACF	20		4	
BRUYERES BERNES USM	10	2		
CERGY PONTOISE FC	50			10
CHAMPAGNE SFC	15			3
CHAUMONTEL LUZARCHES AS	10			2
CORMEILLAIS ACS	15	3		
COSMO TAVERNY	30			6
COURDIMANCHE AS	20		4	
DEUIL ENGHIEU FC	25	5		
DOMONT FC	20		4	
EAUBONNE CSM	30		6	
ECOUEU FC	10			2
ENTENTE BEAUMONT MOURS	20	4		
ENTENTE BOISSY CHARS	10	2		
ENTENTE MMB	10			2
ENTENTE SSG	25	5		
ERAGNY FC	35		7	
ERMONT ACF	25	5		
ERMONT AMS	15			3
EZANVILLE US	10	2		
FONTENAY FC	15	3		
FOSSES UF	20		4	
FRANCONVILLE FC	30	6		
FRETTOISE ES	10			2
GARGES FCM	30	6		
GONESSE RC	40			8
GOUSSAINVILLE FC	40		8	
GROSLAY FC	10	2		
HERBLAY ES	45		9	
JOUY FC	30			6
MAGNY FC	15			3
MARCOUVILLE CITY CPA	20			4
MARLY ES	20	4		
MENUCOURT AS	15	3		
MONTIGNY FC	20		4	
MONTMAGNY FC	20	4		
MONTMORENCY FC	25			5
MONTSOULT BAILLET US	15		3	
NEUVILLE AS	10		2	
OSNY FC	20	4		
PARMAIN AC	5		1	
PERSAN US	20			4
PIERRELAYE FC	15			3
PRESLES USL	5			1
PUISEUX LOUVRES FC	10	2		
ROISSY US	20	4		
SARCELLES AAS	20	4		
SOISY AM FC	40		8	
ST BRICE FC	20			4
ST LEU FC	10		2	
ST OUEN AS	40			8
ST PRIX ES	20		4	
SURVILLIERS AVENIR	15		3	
THILLAY ESM	20			4
VALLEE DE SAUSSERON	5	1		
VAUREAL FCM	15	3		
VEMARS ST WITZ FC	10		2	
VEXIN AS	10			2
VIARMES ASNIERES OL	25	5		
VILLIERS FC	40		8	

U13 (Foot à 11) – 3^{ème} Phase

Comme le prévoit le calendrier annuel du Foot Animation, une 3^{ème} phase aura lieu pour les joueurs U13 uniquement (nés en 2011) le samedi 8 juin 2024.

La commission a défini un nombre d'équipes par club en fonction du nombre de licenciés nés en 2011. Aussi la commission demande à chaque club de confirmer sa participation et le nombre d'équipes à cette journée de championnat foot à 11 pour le vendredi 31 mai 2024 à 16 heures dernier délai afin de définir les rencontres. Série 1 : début du match à 13h30 – Série 2 ou 3 : match à 13h30 et 15h00 les suivants (sauf plusieurs terrains disponibles)

N° Affiliation	CLUBS	U12/U13 2023/2024				
		Total ég	Dep	Av U13	licenciés en 2011	Eq Foot à 11
513926	DOMONT FC	2	2		7	0
518652	PRESLES USL	0				0
518657	ENTENTE BOISSY-CHARS	0			2	0
519260	VALLEE DU SAUSSERON ES	1	1		9	0
524020	VEMARS SAINT WITZ FC	0	0		7	0
525937	GAFEPB	1	1		7	0
530273	PARMAIN AC	1	1		7	0
560812	PIERRELAYE FC	1	1		7	0
564560	BONNEUIL ASC	0			9	0
590322	CHAUMONTEL-LUZARCHES AS	1	1		5	0
527726	FONTENAY FC	1	1		11	1
500686	MAGNY FC	1	1		19	1
500712	EZANVILLE US	1	1		16	1
515375	FRETTOISE ES	1	1		14	1
500565	SURVILLIERS AVENIR	2	2		24	1
500611	BEAUCHAMP AS	3	3		17	1
500681	VIARMES ASNIERES OL	2	2		24	1
507986	SAINT PRIX ES	3	3		15	1
510501	AUVERS-ENNERY FC	3	3		21	1
511509	ROISSY US	2	2		26	1
519039	EAUBONNE CSM	3	3		25	1
519616	MARLY ES	2	2		23	1
519763	LE THILLAY ESM	2	2		18	1
520871	PUISEUX LOUVRES FC	4	4		15	1
522689	ARNOUVILLE FAS	2	2		20	1
522868	MONTSOULT BAILLET US	2	2		13	1
523266	GROSLAY FC	3	3		17	1
524664	BRUYERES BERNES USM	2	2		17	1
526262	BOUFFEMONT AC	2	2		16	1
527755	MENUCOURT AS	2	2		25	1
529169	BELLOY ST MARTIN ASC	1	1		18	1
531088	NEUVILLE AS	2	2		29	1
542402	FOSSES FU	4	4		25	1
545913	COURDIMANCHE AS	1	1		17	1
550783	PONTOISIENNE JS	2	2		20	1
554313	CHAMPAGNE SFC	2	2		14	1
563529	VEXIN AS	2	2		11	1
581840	ENTENTE BEAUMONT-MOURS	2	2		21	1
580882	MARCOUVILLE CITY CPA	0			12	1
500575	CORMEILLAIS ACS	3	3		42	2
500578	FRANCONVILLE FC	3	2	1	72	2
509431	SOISY AM FC	4	3	1	45	2
511000	ERAGNY AS	4	3	1	39	2
517377	MONTMAGNY FC	4	4		46	2
518488	SAINT OUEN AS	2	2		55	2
519844	OSNY FC	4	3	1	42	2
522695	GARGES FCM	3	2	1	59	2
528672	ECOUCEN FC	3	3		46	2
533517	JOUY FC	5	5		50	2
538505	VAUREAL FCM	4	4		48	2
540630	ADAMOIS OL	2	2		37	2
546116	MONTMORENCY FC	4	3	1	39	2
549307	COSMO TAVERNY	2	2		52	2
549968	SAINT LEU 95 FC	4	4		65	2
550582	VILLIERS FC	4	4		63	2
550638	PERSAN 03 US	3	3		62	2
551390	ERMONT AmS	4	4		36	2
560130	ERMONT AcF	4	4		51	2
561118	MONTIGNY FC	4	4		34	2
580487	ENTENTE MMB	3	3		34	2
500695	SARCELLES AAS	5	5		100	3
510506	GONESSE RC	5	4	1	60	3
517328	ENTENTE SSG	5	4	1	68	3
527269	SAINT BRICE FC	5	4	1	65	3
530279	BEZONS USO	5	4	1	53	3
549561	DEUIL ENGHIEU FC	7	7		69	3
551444	ARGENTEUIL FC	4	4		107	3
551988	CERGY PONTOISE FC	4	4		119	3
561058	ES HERBLAY	7	7		52	3
581364	GOUSSAINVILLE FC	7	7		99	3
590534	RC ARGENTEUIL	4	4		97	3



1^{er} APPEL DE FEUILLES DE CRITERIUM

CRITERIUM U10/U11

ST LEU FC 7 & 8 : 1^{er} appel feuilles de matchs n° 27786496 & 27786656 – critérium U10/U11 du 25 05 24 contre MONTIGNY FC 4 & 5

VERMARS ST WITZ FC 1 & 2 : 1^{er} appel feuilles de matchs n° 27786963 & 27787038 – critérium U10/U11 du 25 05 24 contre NEUVILLE AS 1 & 2

SARCELLES AAS 7 & 8 : 1^{er} appel feuilles de matchs n° 27786966 & 27787041 – critérium U10/U11 du 25 05 24 contre DOMONT FC 1 & 2

CORMEILLAIS ACS 2 – 3 & 4 : 1^{er} appel feuilles de matchs n° 27808674 – 27808719 & 27808764 – critérium U10/U11 du 25 05 24 contre ENTENTE SSG 8 – 9 & 10

ERMONT ACF 2 & 4 : 1^{er} appel feuilles de matchs n° 27808854 & 278009040 – critérium U10/U11 du 25 05 24 contre ARGENTEUIL RC 4 & 6

GONESSE RC 5 & 6 : 1^{er} appel feuilles de matchs n° 27808895 & 27809036 – critérium U10/U11 du 25 05 24 contre BEZONS USO 5 & 6

ARGENTEUIL FC 9 & 10 : 1^{er} appel feuilles de matchs n° 27809175 & 27809219 – critérium U10/U11 du 25 05 24 contre VAUREAL FCM 3 & 4

CRITERIUM U12/U13

THILLAY ESM : 1^{er} appel feuilles de matchs n° 27809334 & 27809379 – critérium U12/U13 du 25 05 24 contre SARCELLES AAS 2 & 3

COSMO TAVERNY : 1^{er} appel feuille de match n° 27809426 – critérium U12/U13 du 25 05 24 contre SURVILLIERS AVENIR 1

ROISSY US 1 – 2 & 3 : 1^{er} appel feuilles de matchs n° 27810425 - 27810453 & 27810556 – critérium U12/U13 du 25 05 24 contre BOUFFEMONT ACF 1 – 2 & 3

ERMONT ACF 1 – 2 – 3 & 4 : 1^{er} appel feuilles de matchs n° 27814161 – 27814402 - 27814495 & 27814553 – critérium U12/U13 du 25 05 24 contre SOISY AM FC 2 – 3 – 4 & 5

ST LEU FC 1 – 2 – 3 & 4 : 1^{er} appel feuilles de matchs n° 27814581– 27814703 - 27814942 & 27815003 – critérium U12/U13 du 25 05 24 contre PUISEUX LOUVRES FC 1 – 2 – 3 & 4

ARGENTEUIL FC 2 – 3 – 4 & 5 : 1^{er} appel feuilles de matchs n° 27815107 – 27815144 - 27815212 & 27815316 – critérium U12/U13 du 25 05 24 contre VAUREAL FCM 1 – 2 – 3 & 4

BEZONS USO 2 : 1^{er} appel feuille de match n° 27814583 du 25 05 24 – critérium U12/U13 du 25 05 24 contre ARGENTEUIL FC 6

PERSAN US : 1^{er} appel feuille de match n° 27815147 – critérium U12/U13 du 25 05 24 contre CERGY PONTOISE FC 3

**CRITERIUM U10 & U11 AVENIR**

ST OUEN AS 22 : 1^{er} appel feuille de match n° 27784065– critérium U10 Avenir du 25 05 24 contre GONESSE RC 22

GOUSSAINVILLE FC 1 : 1^{er} appel feuille de match n° 27784445– critérium U11 Avenir du 25 05 24 contre VIARMES ASNIERES OL 1

ENTENTE MMB 1 : 1^{er} appel feuille de match n° 27784604– critérium U11 Avenir du 25 05 24 contre ARGENTEUIL RC 1

CRITERIUM U12 & U13 AVENIR

SOISY AM FC 22 : 1^{er} appel feuille de match n° 27785876 – critérium U12 Avenir du 25 05 24 contre CERGY PONTOISE FC 22

FRANCONVILLE FC 22 : 1^{er} appel feuille de match n° 27785791 – critérium U12 Avenir du 25 05 24 contre ENTENTE MMB 22

ARGENTEUIL FC 22 : 1^{er} appel feuille de match n° 27785879 – critérium U12 Avenir du 25 05 24 contre ST BRICE FC 22

ST OUEN AS 1 : 1^{er} appel feuille de match n° 27845131 – critérium U13 Avenir du 25 05 24 contre OSNY FC 1

1^{er} APPEL DE FEUILLES DE PLATEAUX**PLATEAU U9 (Foot à 8) du 04 05 24**

VILLIERS FC : 1^{er} appel feuille de résultats et feuille de présence de vos joueurs U9 sur centre n° 12 du plateau du 04 05 24 à VILLIERS FC ainsi que les feuilles de présence des clubs de BONNEUIL ACS – BRUYERES BERNES USM & GARGES FCM

BONNEUIL ACS : 1^{er} appel feuille de présence de vos joueurs U9 sur centre n° 12 du plateau du 04 05 24 à VILLIERS FC

BRUYERES BERNES USM : 1^{er} appel feuille de présence de vos joueurs U9 sur centre n° 12 du plateau du 04 05 24 à VILLIERS FC

GARGES FCM : 1^{er} appel feuille de présence de vos joueurs U9 sur centre n° 12 du plateau du 04 05 24 à VILLIERS FC

PLATEAU U8 du 04 05 24

DOMONT FC : 1^{er} appel feuille de présence de vos joueurs U8 sur centre n° 3 du plateau du 04 05 24 à ARNOUVILLE FAS

2^{ème} APPEL DE FEUILLES DE PLATEAUX**PLATEAU U8 du 04 05 24**

ARGENTEUIL RC : 2^{ème} appel feuille de résultats et feuille de présence de vos joueurs U8 sur centre n° 17 du plateau du 04 05 24 à ARGENTEUIL RC ainsi que les feuilles de présence des clubs de BEZONS USO & ST OUEN AS

BEZONS USO : 2^{ème} appel feuille de résultats et feuille de présence de vos joueurs U8 sur centre n° 17 du plateau du 04 05 24 à ARGENTEUIL RC



ST OUEN AS : 2^{ème} appel feuille de résultats et feuille de présence de vos joueurs U8 sur centre n° 17 du plateau du 04 05 24 à ARGENTEUIL RC

ST LEU FC : 2^{ème} appel feuille de résultats et feuille de présence de vos joueurs U8 sur centre n° 20 du plateau du 04 05 24 à ST LEU FC ainsi que la feuille de présence du club de ES HERBLAY

ES HERBLAY : 2^{ème} appel feuille de présence de vos joueurs U8 sur centre n° 20 du plateau du 04 05 24 à ST LEU FC

AMENDE

VILLIERS FC : Non transmission après 2 relances de feuille de présence de vos joueurs U6/U7 sur centre n° 2 du plateau U6/U7 du 27 04 24 à CHAUMONTEL LUZARCHES AS

Amende : 30€

FRANCONVILLE FC : Non transmission après 2 relances de feuille de présence de vos joueurs U6/U7 sur centre n° 6 du plateau d U6/U7 u 27 04 24 à BEZONS USO

Amende : 30€

CORMEILLAIS ACS : Non transmission après 2 relances de feuille récapitulative et feuille de présence de vos joueurs U6/U7 sur centre n° 9 du plateau U6/U7 du 27 04 24 à CORMEILLAIS ACS

Amende : 30€ x 2 = 60€

MONTSOULT BAILLET US : Non transmission après 2 relances de feuille de présence de vos joueurs U6/U7 sur centre n° 13 du plateau U6/U7 du 27 04 24 à Entente BEAUMONT MOURS

Amende : 30€

MARCOUVILLE CITY CPA : Non transmission après 2 relances de feuille de présence de vos joueurs U6/U7 sur centre n° 20 du plateau U6/U7 du 27 04 24 à NEUVILLE AS

Amende : 30€

ST LEU FC : Non transmission après 2 relances de feuille de présence de vos joueurs U6/U7 sur centre n° 22 du plateau U6/U7 du 27 04 24 à PONTOISIENNE JS

Amende : 30€

MONTMORENCY : Non transmission après 2 relances de feuille récapitulative et feuille de présence de vos joueurs U6/U7 sur centre n° 24 du plateau U6/U7 du 27 04 24 au THILLAY ESM

Amende : 30€

VEXIN AS : Non transmission après 2 relances de feuille récapitulative et feuille de présence de vos joueurs U6/U7 sur centre n° 26 du plateau U6/U7 du 27 04 24 au VEXIN AS

Amende : 30€ x 2 = 60€

ARGENTEUIL RC : Non transmission après 2 relances de feuille récapitulative et feuille de présence de vos joueurs U6/U7 sur centre n° 27 du plateau U6/U7 du 27 04 24 à l'ADAMOIS OL

Amende : 30€

BRUYERES BERNES USM : Non transmission après 2 relances de feuille de présence de vos joueurs U8 sur centre n° 2 du plateau U8 niveau 2 du 04 05 24 à l'ADAMOIS OL

Amende : 30€

CORMEILLAIS ACS : Non transmission après 2 relances de feuille récapitulative et feuille de présence de vos joueurs U8 sur centre n° 5 du plateau U8 niveau 2 du 04 05 24 à CORMEILLAIS ACS

Amende : 30€ x 2 = 60€



COURDIMANCHE AS : Non transmission après 2 relances de feuille récapitulative et feuille de présence de vos joueurs U8 sur centre n° 6 du plateau U8 niveau 2 du 04 05 24 à COURDIMANCHE AS

Amende : 30€ x 2 = 60€

BEAUCHAMP AS : Non transmission après 2 relances de feuille de présence de vos joueurs U8 sur centre n° 6 du plateau U8 niveau 2 du 04 05 24 à COURDIMANCHE AS

Amende : 30€

SARCELLES AAS : Non transmission après 2 relances de feuille présence de vos joueurs U8 sur centre n° 7 du plateau U8 niveau 2 du 04 05 24 à ECOUEN FC

Amende : 30€

PONTOISIENNE JS : Non transmission après 2 relances de feuille présence de vos joueurs U9 sur centre n° 1 du plateau U9 du 04 05 24 à ERAGNY FC

Amende : 30€

GAFEPB : Non transmission après 2 relances de feuille de présence de vos joueurs U9 sur centre n° 3 du plateau U9 du 04 05 24 à ARGENTEUIL FC

Amende : 30€

VAUREAL FCM : Non transmission après 2 relances de feuille de présence de vos joueurs U9 sur centre n° 4 du plateau U9 du 04 05 24 à AUVERS ENNERY FC

Amende : 30€

CORMEILLAIS ACS : Non transmission après 2 relances de feuille de présence de vos joueurs U9 sur centre n° 6 du plateau U9 du 04 05 24 à CERGY PONTOISE FC

Amende : 30€

DEUIL ENGHIEU FC : Non transmission après 2 relances de feuille de résultats et feuille de présence de vos joueurs U9 sur centre n° 8 du plateau U9 du 04 05 24 à DEUIL ENGHIEU FC

Amende : 30€ x 2 = 60€

COURDIMANCHE AS : Non transmission après 2 relances de feuille de présence de vos joueurs U9 sur centre n° 9 du plateau U9 du 04 05 24 à ENTENTE MMB

Amende : 30€

FRANCONVILLE FC : Non transmission après 2 relances de feuille de résultats et feuille de présence de vos joueurs U9 sur centre n° 13 du plateau U9 du 04 05 24 à FRANCONVILLE FC ainsi que les feuilles de présence des clubs de ST BRICE FC & ST LEU FC

Amende : 30€ x 4 = 120€

ST BRICE FC : Non transmission après 2 relances de feuille de présence de vos joueurs U9 sur centre n° 13 du plateau U9 du 04 05 24 à FRANCONVILLE FC

Amende : 30€

ST LEU FC : Non transmission après 2 relances de feuille présence de vos joueurs U9 sur centre n° 13 du plateau U9 du 04 05 24 à FRANCONVILLE FC

Amende : 30€

PUISEUX LOUVRES FC : Non transmission après 2 relances de feuille de présence de vos joueurs U9 sur centre n° 14 du plateau U9 du 04 05 24 à MARLY ES

Amende : 30€



SARCELLES AAS : Non transmission après 2 relances de feuille de présence de vos joueurs U9 sur centre n° 15 du plateau du 04 05 24 à MONTMAGNY FC U9

Amende : 30€

MAGNY FC : Non transmission après 2 relances de feuille de présence de vos joueurs U9 sur centre n° 18 du plateau U9 du 04 05 24 à ST OUEN AS

Amende : 30€

BOUFFEMONT ACF : Absence non excusée de votre club (hors délai) sur centre du plateau U6/U7 à PERSAN US du 25 05 24

Amende : 50€

DOMONT FC : Absence non excusée de votre club (hors délai) sur centre n° 8 du plateau U9 du 04 05 24 à DEUIL ENGHIEU FC

Amende : 50€

ST BRICE FC : Absence de licences sur feuilles de match n° 2780938 & 2788897 – critérium U10/U11 du 25 05 24 à JOUY FC

Amende : 10€ x 16 = 160€

MARCOUVILLE CITY CPA : 2^{ème} forfait non avisé de vos équipes 3 & 4 sur matchs n° 27786499 & 27786659 - critérium U10/U11 du 25 05 24 à FONTENAY FC 1 & 2

Amende : 20€ x 2 = 40€

MONTSOULT BAILLET US : 2^{ème} forfait non avisé de votre équipe 2 sur match n° 27787040 - critérium U10/U11 du 25 05 24 à MARCOUVILLE CITY CPA 2

Amende : 20€

MONTSOULT BAILLET US : 1^{er} forfait non avisé de votre équipe 1 sur match n° 27786965 - critérium U10/U11 du 25 05 24 à MARCOUVILLE CITY CPA 1

Amende : 15€

BRUYERES BERNES USM : 1^{er} forfait non avisé de votre équipe 2 sur match n° 27809472- critérium U12/U13 du 25 05 24 à GOUSSAINVILLE FC 2

Amende : 15€

ECOUEU FC : 1^{er} forfait non avisé de votre équipe 4 sur match n° 27810557 - critérium U12/U13 du 25 05 24 à MENU COURT AS 3

Amende : 15€

DEUIL ENGHIEU FC : 1^{er} forfait non avisé de vos équipes 1 – 2 & 3 sur matchs n° 27810688 – 27810866 & 27811244 - critérium U12/U13 du 25 05 24 à CORMEILLAIS ACS 1 – 2 & 3

Amende : 15€ x 3 = 45€

GARGES FCM : 1^{er} forfait non avisé de vos équipes 1 & 22 sur matchs n° 27784066 & 27784502 - critérium U10 & U11 Avenir du 25 05 24 à ERAGNY FC 1 & 22

Amende : 15€ x 2 = 30€

GARGES FCM : 1^{er} forfait non avisé de vos équipes 3 & 4 sur matchs n° 27786964 & 27787039 - critérium U10/U11 du 25 05 24 contre PIERRELAYE FC 1 & 2

Amende : 15€ x 2 = 30€



GARGES FCM : 1^{er} forfait non avisé de vos équipes 3 & 4 sur matchs n° 27809425 & 27809470 - critérium U12/U13 du 25 05 24 à PONTOISIENNE JS 1 & 2

Amende : 15€ x 2 = 30€

GARGES FCM : 1^{er} forfait non avisé de vos équipes 1 & 22 sur matchs n° 27786009 & 27785879 - critérium U12 & U13 Avenir du 25 05 24 ST BRICE FC 1 & 22

Amende : 15€ x 2 = 30€

BRUYERES BERNES USM : Absence non excusée de votre club sur centre n° 21 du plateau U6/U7 du 27 04 24 à GOUSSAINVILLE FC

Amende : 50€

PRESLES USL : Absence non excusée de votre club sur centre n° 21 du plateau U6/U7 du 27 04 24 à GOUSSAINVILLE FC

Amende : 50€

ERMONT AMS : Non organisation du centre n° 10 du plateau U9 du 04 05 24

Amende : 100€

JOUY FC : 1^{er} forfait non avisé de votre équipe 7 sur match n° 27786179 - critérium U10/U11 du 25 05 24 à EAUBONNE CSM

Amende : 15€

JOURNEE NATIONALE DES U6/U7

Le Samedi 8 Juin 2024 (matin & après-midi) et le Dimanche 9 Juin 2024 (matin)
Stade Eugène Cougnevault – Rue Claret à GONESSE

Prochaine Réunion lundi 3 Juin 2024



COMMISSION DEPARTEMENTALE FOOTBALL ANIMATION SECTION FEMININE

Commission du 27 mai 2024

IMPORTANT

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

INFORMATIONS IMPORTANTES :

Pour la saison 2023/2024, vous avez l'obligation d'utiliser la feuille de match informatisée pour l'ensemble des catégories à partir de U11F et FAL pour U7F et U9F

RAPPEL

RAPPEL

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités. Tout mail envoyé à la Commission avec une adresse privée ne sera pas traité

ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis après-midi, nous vous demandons d'adresser vos mails ce jour avant 14h00.

RAPPEL REGLEMENTS ET PRECONISATIONS

Article 44.2 –

Non envoi de l'original de la feuille de match recto verso ou de sa copie après deux réclamations de la Commission par l'intermédiaire du journal numérique ou de la messagerie officielle : amende fixée dans l'Annexe Financière du D.V.O.F. et match perdu par pénalité au club recevant.

Le Club visiteur est invité à communiquer, à la Commission compétente, toute information relative à la rencontre concernée.

En cas de non-réponse de la part des deux Clubs, les deux équipes auront match perdu par pénalité.

En cas de récidive au cours de la saison, l'équipe concernée peut être mise hors compétition.

- L'horaire indiqué pour les rassemblements ou pour les matchs est ***L'HORAIRE DE COUP D'ENVOI***, les équipes doivent arriver en amont afin d'être prêts à l'heure indiquée. Le Club recevant ne doit pas attendre l'arrivée des retardataires pour débiter les rencontres.

TEMPS DE JEU PAR CATEGORIE EN CRITERIUM

U11F : 2x25minutes, pause de 5 à 10mn

U13F : 2x30minutes dont pause coaching de 2 mn, pause de 5 à 10mn

Inscriptions critérium, sauf U13F Avenir :

Les clubs désirants inscrire une équipe doivent impérativement indiqués dans leur courriel :

Le référent féminin : nom, prénom, téléphone

Le responsable de la catégorie : nom, prénom, téléphone

Le stade ou le terrain et la surface.

Inscription au divers challenge U11F et festival foot U13F.

**Les inscriptions de U6F à U9F dans FAL :**

Vous ne pouvez plus engager vos équipes dans FAL, vous pouvez inscrire vos équipes ou vos joueuses par courriel toute l'année au moins 13 jours avant une date de plateau en indiquant :

Le responsable de la catégorie : nom, prénom, téléphone

Le stade, les souhaits (organisateur ou non) et heure

Vous pouvez vous inscrire en U7F si vous avez moins de 4 joueuses et en U9F si vous avez moins de 5 joueuses.

INFORMATION AUX CLUBS

La saison 2023-24 des critères féminins à 8 et à 11 sera close au 01 juin 2024.

Aucune rencontre ne pourra se jouer au-delà de cette date.

Rappel : Un délai de 48h minimum doit être respecté entre 2 rencontres

COURRIERS DES CLUBS**U11F poule B****GARGES FC 1**

Mail du 15/05/24

Rencontre n°27834206 contre Sarcelles AAS 1

Définir une date en accord avec votre adversaire ; les critères doivent être clos au 01/06/2024

U13F Avenir**GARGES FC 1**

Mail du 15/05/24

Rencontre n°27834701 contre Herblay ES 1

Définir une date en accord avec votre adversaire ; les critères doivent être clos au 01/06/2024

JOUY LE MOUTIER FC 1**U13F – poule B**

Mail du 17/05/24

Pris note de votre forfait avisé de la rencontre n°27835050 – contre ENT BEAUMONT MOURS 1

JOUY LE MOUTIER FC 1**U13F – poule B**

Mail du 24/05/24

Pris note de votre forfait avisé de la rencontre n°27835052 – contre DEUIL ENGHEN FC 1

CERGY-PONTOISE FC 3**U13F – poule C**

Mail du 22/05/24

Pris note de votre forfait avisé de la rencontre n°27835081 – contre GROSLAY FC 1

MODIFICATIONS D'HORAIRE ET LIEUX**U13F AVENIR le 01/06/2024****U11F – poule A**

Mail du 27/05/24

HERBLAY ES 1 – PERSAN US 1; Rencontre n°27834154

Rencontre inversée

Changt : Stade Louis Odinot, rue Etienne Dolet, Persan

**U11F – poule B****Footclub du 27/05/24**

ST PRIX ES 1 – BELLOY-ST MARTIN ASC 1; Rencontre n°27834211

Nouvel horaire : 12h30**U13F – Avenir****Footclub 29/04/24**

HERBLAY ES 1 – Ent ESSG-SOISY 1; Rencontre n°27834705

Changt stade Auguste Delaune, 12 rue des créssonnières, St Gratien**U13F – Avenir****Footclub 02/05/24**

ERAGNY FC1 – GARGES GONESSE FCM 1 ; Rencontre n°27834707

Changt : stade de la butte 77-79 rue de Pierrelaye, Eragny**U11F – poule A****Mail du 27/05/24**

FRANCONVILLE FC 1– ERMONT ASM & ; Rencontre n°27834155

Rencontre reportée ou inversée refusée par Ermont à la suite d'événement.**Jouer en semaine dans le respect du temps imparti entre 2 rencontres.**

APPEL FEUILLES DE MATCHS

U11F – Poule A

SARCELLES AAS 1

Rencontre n°27834145– du 18/05/24 contre Ent ESSG/FCSAM 1

1^{er} appel le 21/05/24**2^{ème} appel le 28/05/24**

U11F – Poule B

SARCELLES AAS 2

Rencontre n°27834200– du 18/05/24 contre Belloy-St Martin ASC 1

1^{er} appel le 21/05/24**2^{ème} appel le 28/05/24****GONESSE RC 1**

Rencontre n°27834204– du 25/05/24 contre ST Prix ES 1

1^{er} appel le 28/05/24**GARGES FCM 1**

Rencontre n°27834206– du 25/05/24 contre Sarcelles AAS 2

1^{er} appel le 28/05/24

U11F - Poule C

ERAGNY FC 1

Rencontre n°27834246– du 18/05/24 contre EMMB 1

1^{er} appel le 21/05/24**2^{ème} appel le 28/05/24**

**ERAGNY FC 1**

Rencontre n°27834252– du 25/05/24 contre Ent ESSG/FCSAM 3

1^{er} appel le 28/05/24**U13F – AVENIR****GARGES FCM 1**

Rencontre n°27834701– du 25/05/24 contre Herblay ES 1

1^{er} appel le 28/05/24**U13F – POULE B****DEUIL ENGHEN FC 1**

Rencontre n°27835052– du 25/05/24 contre Jouy le moutier FC 1

1^{er} appel le 28/05/24**U13F – POULE C****SARCELLES AAS 1**

Rencontre n°27835080– du 25/05/24 contre Taverny COSMO 1

1^{er} appel le 28/05/24**APPEL U9F****SARCELLES AAS**

Plateau du 25/05/2024

Appel feuille de Plateau et feuille de présence des clubs suivants :

Sarcelles AAS

Eragny ASFC

Ermont AMS

Gonesse RC

Montmorency FC

1^{er} appel le 27/05/24**FORFAITS AVISES****U9F****FOSES FU**

Pris note de votre forfait sur le plateau à Sarcelles

COSMO TAVERNY 1**U11F – Groupe A**

Rencontre n° 27834157 du 01/06/24 contre St Brice FC 1

1^{er} forfait**ARGENTEUIL FC 1****U11F – Groupe B**

Rencontre n°27834205 du 25/05/24 contre Belloy St Martin ASC 1

1^{er}forfait

**U13F – poule B****JOUY LE MOUTIER FC1**

Rencontre n°27835050 – JOUY LE MOUTIER FC 1 / ENT BEAUMONT MOURS 1

2^{ème} Forfait**U13F – poule B****JOUY LE MOUTIER FC1**

Rencontre n°27835052 – JOUY LE MOUTIER FC 1 contre Deuil Enghien FC 1

3^{ème} Forfait, forfait général**CERGY PONTOISE FC 3****U13F – Groupe C**

Rencontre n°27835081 du 25/05/24 contre Groslay FC 1

2^{ème} Forfait**ST BRICE FC 2****U13F – Groupe B**

Rencontre n°27835055 du 25/05/24 contre Entente Beaumont Mours 1

1^{er} forfait**Inverser le score sur le site DVOF****FORFAITS NON AVISES****ARGENTEUIL FC 1****U11F – poule B**

Rencontre n°27834205– du 25/05/24 contre Belloy-St Martin ASC 1

1^{er} forfait :**SARCELLES AAS 1****U11F – poule A**

Rencontre n°27834151– du 25/05/24 contre Persan US 1

1^{er} forfait**MONTMORENCY FC 1****U11F – poule C**

Rencontre n°27834251– du 25/05/24 contre Ent Méry-Mériel-Bessancourt 1

1^{er} forfait**AMENDES****ERAGNY AS**

Plateau du 04/05/2024 à Cergy-Pontoise

52€ - Non-réception de feuille de présence après 2 relances**SARCELLES AAS 1****U11F – poule A**

Rencontre n°27834151– du 25/05/24

1^{er} forfait : 15€**ARGENTEUIL FC 1****U11F – poule B**

Rencontre n°27834205– du 25/05/24

1^{er} forfait : 15€

**MONTMORENCY FC 1****U11F – poule C**

Rencontre n°27834251– du 25/05/24

1^{er} forfait : 15€**COSMO TAVERNY 2****U11F – poule C**

Rencontre n°27834244– du 18/05/24

Feuille de match irrégulière, Information du match, format de feuille 10€**JOUY LE MOUTIER FC1****U13F – poule B**

Rencontres n°27835043, n°27835050 et n°27835052

Forfait général : 50€**COSMO TAVERNY 1****U11F – poule A**

Rencontre n°27834147– du 18/05/24

Feuille de match irrégulière, Information du match, responsable joueuses mineures, format de feuille 10€**PLATEAUX U7F ET U9F****INFORMATION PLATEAU U7F et U9F**

La feuille de présence est l'équivalent d'une feuille de match.

Elle doit comporter :

Les noms, prénoms, numéro de licence, catégorie des joueuses et confirmer leur présence.

Les noms, prénoms, numéro de licence et signature du responsable majeur

Les noms, prénoms, numéro de licence des adjoints

Dans tous les cas une feuille de plateau doit être établie

Que le plateau se soit dérouler ou non

Non transmission de la feuille de présence du club visiteur après 2 relances (le club visiteur doit remettre sa feuille de présence au centre d'accueil et conserver un double de celle-ci pour transmission en cas de relance)

Le club recevant doit indiquer la non-transmission de la feuille de présence par le club visiteur sur la feuille de plateau ou signaler par mail à la commission féminine si le constat de l'absence de celle-ci post plateau



COMMISSION DÉPARTEMENTALE FUTSAL

RÉUNION DU 27 MAI 2024

Présents : MM. Le Nagard (Président) – Duclos - Gondel

Assistent : MM. Renault (Cda) - Vernet (Comité)

INFORMATIONS IMPORTANTES

La commission informe que toutes les décisions prises en première instance sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, De délai et de droit prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

La commission rappelle aux clubs que tous les courriers doivent impérativement être transmis par la messagerie officielle du club ou sur papier à en-tête officiel du club et comporter les informations suivantes :

- N° d'affiliation
- Championnat ou coupe
- Division et groupe
- N° du match
- Date du match

COMMUNIQUÉ

POUR TOUTE DEMANDE DE DÉROGATION - APPLICATION DE L'ART 20.3 du RS du D.V.O.F

ART 20.3 : Si pour une raison quelconque un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au D.V.O.F au plus tard le jour de la réunion de la Commission compétente précédant la date du match.

Tout club ne se conformant pas à cette procédure se voit infliger une amende fixée à l'Annexe Financière.

RAPPEL

PORT DES PROTÈGE-TIBIAS

ART 16.3 : Le port des protège-tibias est obligatoire pour tous les joueurs et joueuses. En cas de non-respect de cette obligation nécessaire pour sa sécurité, le joueur fautif peut se voir interdire l'entrée du terrain de jeu ou être invité à le quitter afin de se mettre en conformité.

RAPPEL

FEUILLE DE MATCH (FMI)

ART 13Bis : Le club recevant doit fournir une tablette permettant l'accès à la FMI sous peine d'encourir les sanctions citées à l'Art 44.4 du RS.

Le club recevant à l'obligation de synchroniser la tablette au moins une fois le jour du match, sous peine de sanction.

Le club recevant à l'obligation de transmettre la FMI dans les 24 heures suivant la rencontre, sous peine de sanction.



COURRIERS CLUBS

Sportifs de Garges : Mail du 16-05-24

Réception des feuilles de présence de vos équipes pour le plateau du 28-04.

CS Jocassiens : Mail du 16-05-24

Pris note de votre impossibilité de vous déplacer le 18-05-24 à Attainville pour la rencontre U14.

CS Jocassiens : Mail du 22-05-24

Pris note de l'absence de l'équipe U14 d'Avicenne Asc 22 pour la rencontre du 19-05-24.

La commission vous demande de transmettre la feuille de match correspondante.

Avicenne Asc : Mail du 23-05-24

Pris note de l'indisponibilité du gymnase pour le plateau U10 du dimanche 26-05-24.

La commission a annulé le plateau à Pontoise.

Avicenne Asc : Mail du 23-05-24

Pris note du résultat des rencontres de critérium U14 et U16 des 18 et 19-05-24.

La commission est dans l'attente de la transmission des feuilles de match par les clubs recevants.

Avicenne Asc : Mails du 27-05-24

Réception des feuilles de présence de vos équipes pour les plateaux des 27-04, 04-05 et 12-05.

La commission vous rappelle que les clubs visiteurs peuvent déposer leur feuille de présence directement sur FAL.

CS Jocassiens : Mail du 27-05-24

Pris note de votre contestation de l'amende de 200€ pour le forfait de votre équipe U14 en ½ Finale de coupe le dimanche 19-05-24.

La commission a fait la juste application de l'annexe financière du RS du DVOF et ne peut revenir sur cette décision.

Votre club avait possibilité de faire appel de la décision dans les temps impartis par le RS du DVOF.

RETOUR COMITÉ D'APPEL CHARGÉ DES AFFAIRES COURANTES

Audition du 21-05-24

Match n° 26571946 : Bezons Futsal Club 2 / Montigny Lvdb 1 du 07-04-24

Le comité d'appel chargé des affaires courantes confirme la décision de la commission de 1^{ère} instance

Demande à la Commission Futsal de fixer la date du match à rejouer.

Désignation de 2 arbitres officiels à la charge du DVOF.

MATCH À REJOUER

La Commission Futsal fixe la rencontre ci-dessous le dimanche 02-06-24 à Bezons.

Match n° 26571946 : Bezons Futsal Club 2 / Montigny Lvdb 1 le 02-06-24 à 19H45 – Gymnase Pierre de Coubertin

Application de l'Art 20.2.3 du RS du DVOF.

**CONFIRMATION DE RÉSULTAT****CRITÉRIUM U14**

Match n° 27728583 : Sportifs de Garges 21 / Cs Jocassiens 22 du 28-04-24

Réception feuille de match papier

Sportifs de Garges 21 : 7 Buts

CS Jocassiens 22 : 6 Buts

FORFAIT NON AVISÉ**SENIOR D2**

Match n° 26571971 : Montmagny Asfs 2 / Futsal Club VLB 1 du 18-05-24

Lecture du rapport de l'arbitre. Absence des 2 équipes

Montmagny Asfs 2 : 0 But -1 Point

1^{er} Forfait non avisé

Montmagny Asfs : amende : 30 x 3 = 90 € - (amende triplée – 3 dernières journées).

Futsal Club VLB 1 : 0 But -1 Point

3^{ème} Forfait non avisé

Futsal Club VLB : amende : 45 x 3 = 135 € - (amende triplée – 3 dernières journées).

3^{ème} FORFAIT AVISÉ**CRITÉRIUM U14**

Match n° 27728573 : Attainville Futsal C 21 / CS Jocassiens 21 du 18-05-24

Lecture de la feuille de match. Absence de l'équipe de CS Jocassiens

Attainville Futsal C 21 : 5 Buts

CS Jocassiens 21 : 0 But

**1^{er} APPEL DE FEUILLE DE MATCH
ET
INFORMATION DU RÉSULTAT PAR LE CLUB ADVERSE****SENIOR D2**

Match n° 26571973 : Asf Argenteuil 3 / Entente MMB 1 du 26-05-24

2^{ème} APPEL DE FEUILLE DE MATCH



ET INFORMATION DU RÉSULTAT PAR LE CLUB ADVERSE

CRITÉRIUM U14

Match n° 27728572 : Asf Argenteuil 21 / Combo Futsal 21 du 19-05-24

Match n° 27728587 : Cs Jocassiens 22 / Avicenne Asc 22 du 19-05-24

CRITÉRIUM U16

Match n° 27735058 : Attainville Futsal C 22 / Asf Argenteuil 22 du 18-05-24

Match n° 27725059 : Cergy-Pontoise FC 21 / Avicenne Asc 22 du 18-05-24

FINALES COUPES COMITÉ ET CVO FUTSAL

Les Finales de **Coupe Comité et CVO Futsal** auront lieu le **samedi 01 juin 2024** à Garges les Gonesse
Gymnase Allende Néruda – 4 rue Jules Ferry – 95140 Garges Les Gonesse

Epreuve :

Ces rencontres ont une durée réglementaire de **2 x 25 mn** sans arrêt du chronomètre.

En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire, il n'y a pas de prolongation, le départage des équipes s'effectue par l'épreuve des coups de pied au but : **5 tirs au but par équipe puis arrêt au premier écart constaté.**

COUPE COMITÉ FUTSAL

FINALE

N°	Match N°	CLUB	CLUB	DATE
1	28147647	ATTAINVILLE FUTSAL C 2	GOUSSAINVILLE FC 2	Samedi 01-06-24 à 13H45



COUPE CVO FUTSAL

FINALE

N°	Match N°	CLUB	CLUB	DATE
1	28147651	AFS VAUREAL 1	SPORTIFS DE GARGES 1	Samedi 01-06-24 à 16H00

FINALES CHALLENGES U14 et U16 FUTSAL

La Commission Futsal remercie la municipalité d'Attainville pour la mise à disposition du gymnase pour le déroulement des finales des Challenges U14 et U16 Futsal.

La commission remercie les dirigeants et éducateurs du club d'Attainville Futsal pour l'organisation de ces finales.

CHALLENGE U14

Match n° 28157106 : Attainville Futsal C 21 / Avicenne Asc 21

Attainville Futsal C 21 : 6 Buts

Avicenne Asc 21 : 3 Buts

La commission félicite les 2 équipes pour leur participation à cette première finale du Challenge U14.

La commission remercie les 2 arbitres désignés et les représentants de la CDA.

CHALLENGE U16

Match n° 28157102 : Vémars St Witz FC 21 / Persanaise Cfj 21

Vémars St Witz FC 21 : 3 Buts

Persanaise Cfj 21 : 3 Buts

Victoire de Persanaise Cfj au tirs au but : 5 à 4

La commission félicite les 2 équipes pour leur participation à cette première finale du Challenge U16.

La commission remercie les 2 arbitres désignés et les représentants de la CDA.

PLATEAU FUTSAL JEUNES

1^{er} APPEL FEUILLE DE PLATEAU ET FEUILLES DE PRÉSENCE CLUBS

La commission demande aux clubs de transmettre leurs feuilles de plateau et de présence directement sur FAL

**PLATEAUX U10 des 25 et 26-05-24**

Futsal Club VLB : 1^{er} appel feuille de plateau et feuilles de présence des équipes sur le plateau U10 du 25-05-24.
Asf Argenteuil : 1^{er} appel feuille de plateau et feuilles de présence des équipes sur le plateau U10 du 26-05-24.

2^{ème} APPEL FEUILLES DE PRÉSENCE CLUBS

La commission demande aux clubs de transmettre leurs feuilles de présence directement sur FAL

PLATEAU U8 du 04-05-24

Ermont Ams : 2^{ème} appel feuille de présence de vos équipes sur le plateau U8 du 04-05-24 à Futsal Club VLB

PLATEAU U8 du 12-05-24

Garges Djibson Asc : 2^{ème} appel feuille de présence de vos équipes sur le plateau U8 du 12-05-24 à Asf Argenteuil.
Marcouville City CP : 2^{ème} appel feuille de présence de vos équipes sur le plateau U8 du 12-05-24 à Asf Argenteuil.

**NON TRANSMISSION FEUILLE DE PLATEAU ET FEUILLE DE PRÉSENCE CLUBS
APRÈS 2 RELANCES****PLATEAUX U10 des 27 et 28-04-24**

Marcouville City CP : non transmission feuille de plateau et feuille de présence de vos équipes sur le plateau U10 du 27-04-24.

Amendes : 52€ x 2 = 104€

Futsal Club VLB : non transmission feuille de présence de vos équipes sur le plateau U10 du 27-04-24 à Marcouville.

Amendes : 52€

Asf Argenteuil : non transmission feuille de plateau et feuille de présence de vos équipes sur le plateau U10 du 28-04-24.

Amendes : 52€ x 2 = 104€

PLATEAU U8 du 04-05-24

Futsal Club VLB : non transmission feuille de plateau et feuille de présence des équipes sur le plateau U8 du 04-05-24.

Amendes : 52€ x 2 = 104€

**PLATEAU U8 du 12-05-24**

Asf Argenteuil : non transmission feuille de plateau et feuille de présence des équipes sur le plateau U8 du 12-05-24.

Amendes : 52€ x 2 = 104€

ABSENCE NON EXCUSÉE D'UN CLUB À UN PLATEAU**PLATEAUX U10 des 25 et 26-05-24**

Garges Djibson Asc : absence non excusée de vos équipes sur le plateau U10 du 25-05-24 à Attainville.

Amendes : 50€

Marcouville City CP : absence non excusée de vos équipes sur le plateau U10 du 26-05-24 à Persanaise.

Amendes : 50€

Prochaine Réunion
Lundi 10 Juin 2024 à 18H30

COMMISSION CDIF

RÉUNION RESTREINTE DU 28 MAI 202

FORMATION DVOF

La CDIF organise une formation :

« **SECRÉTAIRE DE CLUB** »

CDIF
RÔLE DU SECRÉTAIRE DE CLUB
UTILISATION DE FOOT CLUB
LICENCE DÉMATÉRIALISÉE

SAMEDI
08
JUIN

08H00 – 12H00 AU DVOF

Pour vous inscrire :

Il vous suffit d'envoyer un mail au secrétariat : secretariat@district-foot95.fff.fr en indiquant votre Club – nom – prénom et numéro de licence.

Cette formation est GRATUITE.

FMI – UTILISATION DES TABLETTES



Depuis le début de la saison 2022/2023, toutes les catégories, Filles comme Garçons, de U10 jusqu'au Critérium +55 ans, Football classique comme Futsal sont soumises à l'utilisation de la FMI.

Les sanctions sont reprises à l'article 44.4 du Règlement Sportif du DVOF. (ADDITIF DE L'ARTICLE 13 DU REGLEMENT SPORTIF DU DVOF)

Pour permettre les mises à jour automatiques de l'application « FMI », pensez à mettre votre tablette en fonctionnement quelques heures avant son utilisation.

Pour sécuriser au maximum le processus de récupération des rencontres et des effectifs, nous vous conseillons de préparer au plus tôt les matchs du week-end sur un ordinateur et de récupérer les rencontres sur la tablette. N'oubliez pas de transmettre vos FMI avant minuit le soir du match.

Vérifier que vous utilisez la dernière version de l'application FMI

La CDIF demande à toutes les équipes recevantes et visiteuses qui n'ont pas utilisé la tablette pour la FMI de préciser par mail auprès du DVOF les motifs, raisons ou explications ayant conduit à cette situation avant le lundi midi SUIVANT LE MATCH

La CDIF est chargée par le Comité de Direction de former/informer les Clubs à l'utilisation de la FMI, et de suivre le taux d'utilisation chaque weekend de matches dans les catégories concernées.

La CDIF apportera toute sa contribution et son aide aux Clubs qui le souhaitent.

Rappel : 100€ d'amende (annexe financière)

Autres sanctions possibles selon le règlement FMI.

La CDIF effectuera les recherches nécessaires (pointage informatique et via l'arbitre officiel qui a également l'obligation de faire un rapport sur les circonstances de la non-utilisation).

Par souci d'efficacité, il est nécessaire dans vos mails de noter

La date, la catégorie, la division et la poule.

Exemple :

Date 21/10/2022	Catégorie SENIORS	Division D2	Poule A
-----------------	-------------------	-------------	---------

Sans ces informations vos courriers ne seront pas traités.

Nous vous remercions de votre retour.

La commission se réunissant tous les mardis de 18h00 à 20h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir les scores de leurs matches avant le lundi 12h00 seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDIF.

FMI – RAPPELS IMPORTANTS

La FMI est disponible sur le store Google VERSION 3.9.0.0 pour les tablettes ANDROID 12 Pour les versions plus récentes, vous retrouverez cette version sous votre navigateur internet en tapant (APK Feuille de Match FFF). Cette version est disponible sur le Store Apple.

Cette version est obligatoire.

Bonne saison à vous !

FMI

« JE NE PEUX PAS RÉCUPÉRER LES RENCONTRES »

EFFACER LES DONNÉES - VIDER LE CACHE

À chaque fois que l'on synchronise, et que l'on utilise la FMI, on ajoute une FMI sur l'ancienne sans jamais vider la mémoire.

Au bout d'un certain temps, le système peut se bloquer et des anomalies diverses et variées apparaissent.

Pour éviter cela il faut où « effacer les données "et "vider le cache" de l'application ce qui permet de libérer de la mémoire et d'éviter un bon nombre de ces problèmes.

Donc de temps en temps, avant d'effectuer une synchronisation, vous pouvez nettoyer la mémoire de la FMI.

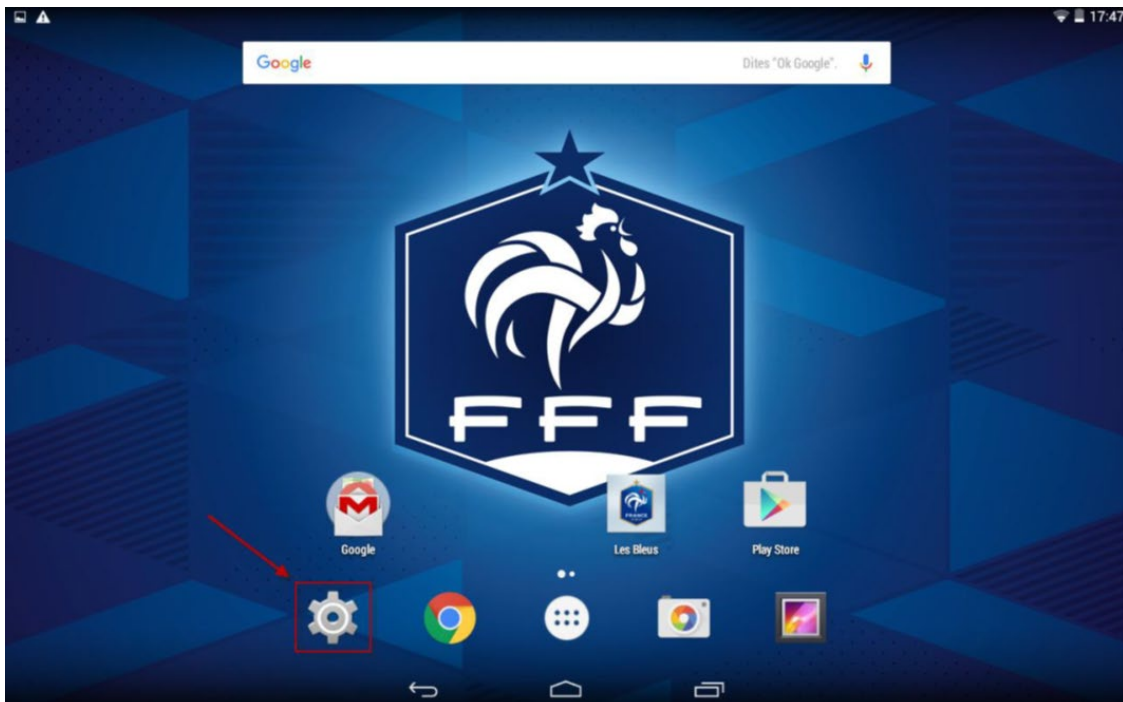
Mode opératoire PREREQUIS

1-Se connecter à l'application feuille de match et appuyer sur transmettre si vous avez une préparation à transmettre.

2-Vérifier que vous n'avez aucun match « en cours ».

3-Fermer l'application

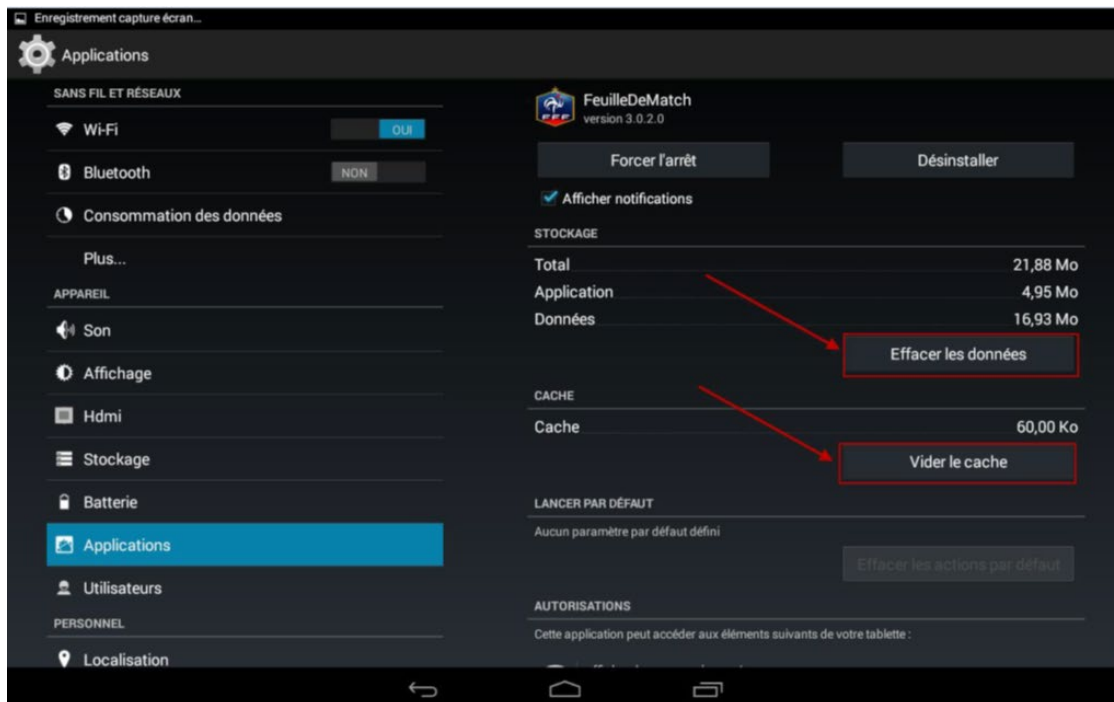
🔗 Allez dans paramètres de la tablette.



☐ Sélectionnez Application puis Feuille de Match



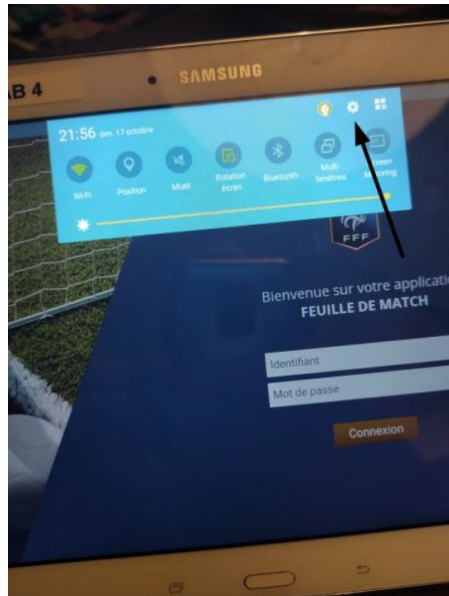
☐ Effacer les données et vider le cache



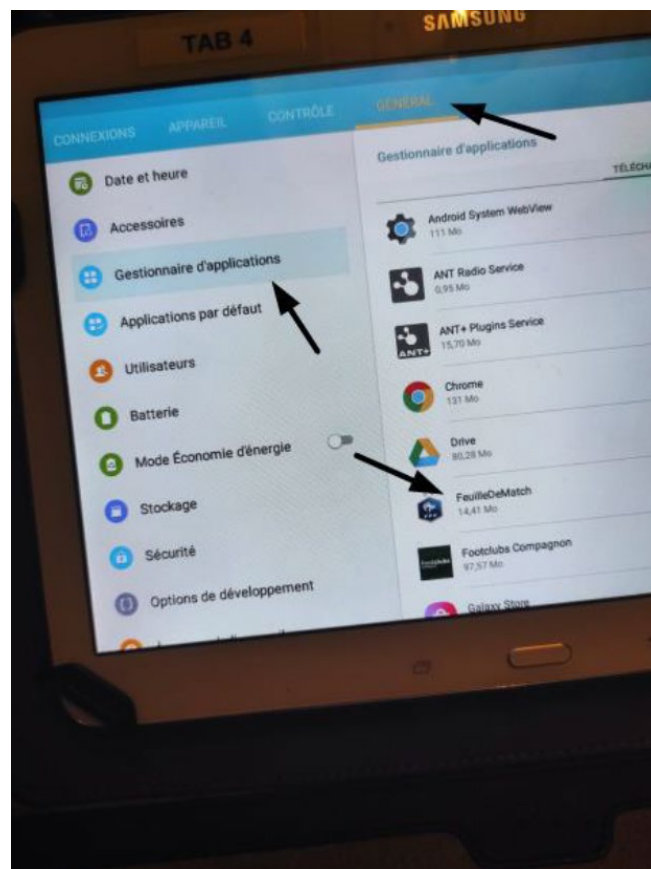
☐ Revenir à l'écran d'accueil puis sur l'application FMI.

AUTRES TABLETTES

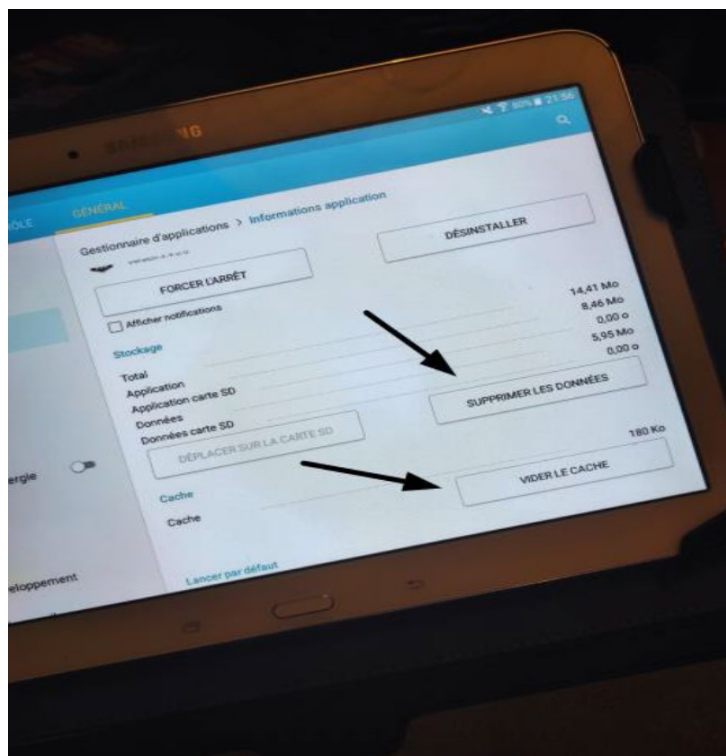
📄 Allez dans paramètres de la tablette.



📄 Allez dans menu gestionnaire d'applications puis application Feuille de match



🔗 Supprimer les données et Vider le cache



Réouvrir la session utilisateur sur Feuille de Match et récupérer les rencontres
La récupération se termine en quelques secondes

RÉGLEMENT FMI

<https://district-foot95.fff.fr/wp-content/uploads/sites/100/bskmanager/804138636f9cd22f31a5b78adef59cf1.pdf>



COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

Présent : MM. Febvay - Da Mata - Plassart.

Assiste : M. Letellier (Comité)

À tous les clubs du DISTRICT DU VAL-D'OISE :

Il est impératif, pour disputer une rencontre de football, de mettre à la disposition des joueurs et des arbitres, des installations conformes au règlement et en état de fonctionner (sanitaires et douches).

La commission ne donne aucun renseignement aux clubs concernant le classement des terrains et des éclairages.

SECURITÉ

Article 3.4

LES ZONES DE SÉCURITÉ

Une surface appelée « zone de sécurité augmentée », en arrière de la ligne de but ou en périphérie de toute l'aire de jeu, est obligatoire selon les conditions énoncées ci-après. La zone de sécurité augmentée intègre la zone de sécurité et la prolonge

Éventuellement en fonction du niveau de classement.

En dehors des exceptions prévues dans ce règlement, des autorisations accordées par les lois du jeu de l'IFAB et dans le respect de l'article 3.7,

Aucun obstacle, matériel ou équipement ne peut exister dans la zone de sécurité.

CLASSEMENT

Ville de SAINT LEU LA FORET: NNI 955630201

M. PLASSART de la Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives s'est déplacé le lundi 27 mai 2024 à 22h30 au stade des ANDRESYS, Bd BREMOND, pour contrôle de l'éclairage.

Ville de LE THILLAY: NNI 956120101 et 956120102

La Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives se déplacera prochainement au stade Municipal, Chemin de Saint DENIS, pour classement des installations.

COURRIER

La commission accuse réception du P.V. de la C.R.T.I.S.

Remerciements.

RAPPEL

Les clubs souhaitant faire jouer des matches en nocturne sont invités à vérifier le classement de leur(s) terrain(s) en éclairage.

(Les matches commençant à 15h30 sont considérés comme matches en nocturne).



DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS

PV du 28 Mai 2024

DELEGATIONS - DESIGNATIONS

Rencontres du 01 Juin 2024

Comité Futsal

Match 28147647 : Attainville Futsal Club / Goussainville FC

Délégué : M. Christian Febvay

CVO Futsal

Match 28147651 : AFS Vauréal / Sportifs de Garges

Délégué : M. Jean Pierre Lacour

Rencontres du 02 Juin 2024

CDM D1

Match 25909377 : Thillay ESM / CCPPVE Argenteuil

Délégué : M. Gondel Fabrice à la charge de CCPPVE Argenteuil

U18 D1

Match 25898101 : Ecoeu FC / Adamois OL

Délégué : M. Olivier Le Nagard

Match 25898102 : St Ouen AS / Cormeillais ACS

Délégué : M. Pascal Pézière

Match 25898103 : RC Argenteuil / St Leu FC

Délégué : M. Michel Baillez

Match 25898104 : Soisy AM / Argenteuil FC

Déléguée : Mme Béatrice Zami

Match 25898105 : Ermont AmS / Garges FCM

Délégué : M. Philippe Calvé

Match 25898106 : Goussainville FC / Bezons USO

Délégué : M. Christophe Gauvin



Seniors D2

Match 26063160 : Vauréal FCM / Bezons USO

Délégué : M. Gérard Alcan à la charge de Vauréal FCM

Seniors D1

Match 25897483 : Jouy le Moutier FC / Osny FC

Délégué : M. Hicham El Fakri

Match 25897484 : St Brice FC / Entente SSG

Délégué : M. Jean Pierre Lacour

Match 25897485 : Ecoen FC / Gonesse RC

Délégué : M. Christian Febvay

Match 25897486 : Champagne SFC / St Leu FC

Délégué : M. Djillali Ouanfouf

Match 25897487 : Marly la Ville ES / Persan US

Délégué : M. Fabrice Gondel

Match 25897488 : Groslay FC / St Ouen AS

Délégué principal : M. Joseph Plassart

Délégué adjoint : M. Laurent Valette à la charge de Groslay FC



DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS

PV Restreint du 30 Mai 2024

DELEGATIONS - DESIGNATIONS

Rencontres du 02 Juin 2024

U18 D2

Match 25898236 : Roissy US / Ent. Marly-Fontenay

Délégué : M. Christophe Gauvin à la charge de Marly la Ville ES

Seniors D2

Match 26063160 : Vauréal FCM / Bezons USO

Délégué principal : M. Gérard Alcan à la charge de Vauréal FCM

Délégué adjoint : M. Olivier Le Nagard à la charge de Bezons USO

Rencontre du 06 Juin 2024

CVO U18F

Match 28165610 : Sarcelles AAS / Éragny FC

Délégué : M. Hicham El Fakri



COMITE D'APPEL CHARGE DES AFFAIRES COURANTES

Audition mardi 21 mai 2024

Champagne SFC - SENIORS D1

Match du 10/03/2024 Champagne SFC / Osny FC

Appel du Club de CHAMPAGNE SFC de la décision de la Commission Statut et Règlements dans sa réunion du 15 avril 2024 ayant traité la demande d'évocation du SFC Champagne en date du 7 avril, en considérant que la demande d'évocation était recevable et fondée car il y a infraction répétée aux règlements de la part d'Osny FC

- Match Séniors D1 10/03/2024 Champagne / Osny : 1^{ère} infraction
- Match Séniors D1 17/03/2024 Osny / Gonesse: 2^{ème} infraction
- Match Séniors D1 24/03/2024 St Leu / Osny: 3^{ème} infraction

au motif d'avoir répété l'infraction et d'avoir fait jouer 8 joueurs mutés, mais a décidé de ne pas donner match perdu au FC OSNY pour le match du 10/03/24 car il s'agissait de la 1^{ère} infraction.

Président : M. DIAZ

Présents : MM TRAORE - VERNET

Assiste : M. BARRAU

Le Comité,
Pris connaissance de l'appel pour le dire recevable en la forme,
Statuant en appel
Constata que la procédure est respectée,
Précise que la décision a été délibérée hors la présence des personnes auditionnées

Pour CHAMPAGNE SFC

Monsieur le Président Thierry Jonquois
Le responsable de l'équipe M Tavares Gomes Euclides

Pour OSNY FC

Monsieur le Président ou son représentant absent
Le responsable de l'équipe absent

Considérant que :

- Le Club de OSNY FC a inscrit 8 joueurs mutations sur les feuilles de matchs des rencontres citées en objet à savoir des 10 mars, 17 mars et 24 mars alors que le règlement en autorise 6 maximum. Le Statut de l'arbitrage a donné la possibilité d'1 muté supplémentaire pour l'équipe SENIORS D1 de l'OSNY FC. Le club OSNY FC 2 étant donc en infraction répétée.
- La 1^{ère} infraction est constatée lors du match n°25897473 du 10/03/2024 CHAMPAGNE SFC 95 1 – OSNY FC puisque les joueurs suivants sont mutés :

S. D. S. Victor joueur licence n°2544208113 muté 01/07/2024

L. Imam joueur licence n°2339976907 muté 01/07/2024

P. Marc Antoine joueur licence n°2398014535 muté HP 18/09/2024

K. Babacar joueur licence n°2378047461 muté 01/07/2024

D. Quentin joueur licence n°2543438226 muté HP 07/11/2024



L. Yimecheu joueur licence n°1816520931 muté 04/07/2024

W. Mohamed joueur licence n°9603979720 muté 12/07/2024

F. Ousmane joueur licence n°2329971793 muté 01/07/2024

- La Commission Statut et Règlements du DVOF, de jurisprudence constante, ne revient pas sur le 1^{er} match lorsqu'une demande d'évocation est portée sur le motif suivant : « acquisition d'un droit indu par une infraction répétée aux règlements »
- Le Président de Champagne SFC et le responsable de l'équipe soulignent en séance l'incohérence de cette interprétation dans la mesure où l'infraction est constatée et que l'équipe est lésée
- Le District a sollicité l'avis de la Ligue de Paris IDF et de la Fédération pour connaître leur application de l'article 30 ter lié à l'évocation, afin d'avoir une harmonisation règlementaire
- Le DVOF a connaissance d'une décision récente de la Commission Fédérale des Règlements et Contentieux du 30 avril 2024, laquelle prend en compte et sanctionne, sans équivoque, tous les matchs non homologués faisant l'objet de l'infraction source de la demande d'évocation
- Le Comité d'Appel décide donc que le fait pour Osny FC d'avoir aligné un nombre de joueurs mutés supérieur à celui autorisé lors de plusieurs rencontres officielles constitue l'acquisition d'un droit indu par une infraction répétée aux règlements, au sens de l'article 30 ter du RS du DVOF (et 187.2 du RG de la FFF), et qu'au regard de ce constat il y a lieu d'agir par voie d'évocation pour donner à Osny FC la perte par pénalité de toutes les rencontres concernées et notamment le match 1^{er} contre le SFC Champagne (lequel n'était pas homologué au départ de la procédure)
- Par ces motifs et après en avoir délibéré

Décision :

Décision : Infirme la décision de la Commission de 1^{ère} Instance.

Champagne SFC : 3 points 0 but

Osny FC -1 point 0 buts

Impute les frais d'appel de 64€ au club de Champagne SFC

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité Régional d'Appel chargé des Affaires Courantes, dans les conditions de forme et de fond prévues par l'article 31 du RSG de la LPIFF, et dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la date de première présentation de la notification de la décision contestée.

Président de séance

Secrétaire de séance

José DIAZ

Brendan BARRAU

**COMITE D'APPEL CHARGE DES AFFAIRES COURANTES****Audition mardi 21 mai 2024****BEZONS FC 2 / MONTIGNY LVDB 1****SENIORS FUTSAL D2 - 07/04/2024**

Appel du Club de MONTIGNY LVDB de la décision de la Commission Section Loi du Jeu dans sa réunion du 16 avril 2024 ayant décidé de déclarer la réserve technique de Bezons Futsal Club comme recevable et de faire rejouer le match avec 2 arbitres officiels à la charge du District.

Président : M. DIAZ

Présents : Mme BASTOS MM TRAORE - VERNET

Assiste : M. BARRAU

Le Comité,
Pris connaissance de l'appel pour le dire recevable en la forme,
Statuant en appel
Constata que la procédure est respectée,
Précise que la décision a été délibérée hors la présence des personnes auditionnées

Pour BEZONS FUTSAL CLUB

Monsieur le représentant du Président Wato Kazinguvu Brandon

Pour MONTIGNY LVDB

Monsieur le représentant du Président Christophe Aerewe
Le dirigeant Elie Domingos

Pour le corps des officiels

Monsieur l'assistant ATEOFACK KENZENG Raoul

Considérant que :

- La section loi du jeu de la Commission de l'Arbitrage a procédé à l'examen de la réserve déposée par le club de BEZONS FUTSAL CLUB portant sur la distance à laquelle ont été exécutés deux penaltys.
- Avant la rencontre les officiels ont mesuré la distance avec leur pas pour marquer sur le terrain le point de penalty à 6 mètres, et le coup franc (10 mètres) Considérant qu'à ce moment-là les deux officiels ont commis une erreur puisqu'ils ont fixé le point de penalty à environ cinq mètres du but, et le jet à 9 mètres ce qui est reconnu par l'officiel présent
- Au moment où la réserve technique a été déposée et le fait de jeu litigieux contesté, le sort du match n'était pas joué,
- Le représentant de Bezons Futsal explique en séance que la réserve technique a été formulée car l'erreur était réelle ainsi que le préjudice



- Les représentants de Montigny soulignent avoir également constaté l'erreur de distance mais qu'elle était au préjudice des 2 clubs, et que le résultat final prouve l'absence de préjudice (victoire 9 buts à 3)
- Le Comité d'Appel ne peut que constater l'erreur des officiels du DVOF et le respect dans les formes du dépôt de la réserve technique,
- Le représentant de Bezons Futsal tient à souligner en fin de séance que le club n'a plus de date disponible pour organiser le match si telle est la décision
- Le Comité d'Appel n'est pas lié dans sa décision à des considérations autres que règlementaires
- Par ces motifs et après en avoir délibéré

Décision :

Décision : Confirme la décision de la Commission de 1^{ère} Instance.

Demande à la Commission Futsal de fixer la date de la rencontre
Désigne 2 arbitres officiels à la charge du DVOF

Impute les frais d'appel de 64€ au club de Montigny LVDB

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité Régional d'Appel chargé des Affaires Courantes, dans les conditions de forme et de fond prévues par l'article 31 du RSG de la LPIFF, et dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la date de première présentation de la notification de la décision contestée.

Président de séance

Secrétaire de séance

José DIAZ

Brendan BARRAU



COMITE D'APPEL CHARGE DES AFFAIRES COURANTES

Audition mardi 21 mai 2024

THILLAY VAUD'HERLAND / GARGES FCM

ANCIENS D2-B du 07/04/2024

Appel du Club de Thillay Vaud'Herland ESM de la décision de la Commission Statut et Règlements dans sa réunion du 15/04/2024 ayant décidé de déclarer la demande d'évocation comme non fondée au motif que l'arbitre de la rencontre confirme que M BELOUZANI licence n°9604537371 est inscrit et a bien participé à la rencontre.

Président : M. DIAZ

Présents : Mmes BASTOS et ESCROIGNARD MM TRAORE - VERNET

Assiste : M. BARRAU

Le Comité,
Pris connaissance de l'appel pour le dire recevable en la forme,
Statuant en appel
Constate que la procédure est respectée,
Précise que la décision a été délibérée hors la présence des personnes auditionnées

Pour Thillay Vaud'Herland

Monsieur le représentant du Président Laporte S
Le capitaine de l'équipe Francisco C

Pour Garges FCM

M le dirigeant sur le banc de touche Garcia V.
Le capitaine de l'équipe Saber D
M Belouazani M. joueur

Pour le corps des officiels

Monsieur l'arbitre central Frédéric BRAZ excusé

Considérant que :

- Le club du Thillay à la fin du match gagné 4 buts à 2 par le FCM Garges, a posé une observation d'après match faisant état que le joueur n°14 sur la FMI à savoir M BELOUZANI a fraudé sur son identité
- Le club du Thillay a ensuite adressé une demande d'évocation par courriel officiel le 8 avril soulignant que le joueur noté sur la FMI M BELOUZANI est en réalité M J. Garcia, frère du dirigeant V. Garcia, et que le joueur étant né en 1990 n'avait pas l'âge pour participer à la compétition des Anciens
- Le joueur en question a été appelé tout au long du match « Johann » par ses coéquipiers
- La Commission de 1^{ère} instance n'a pu que constater que la licence de M BELOUZANI était conforme à sa carte nationale d'identité, pour dire que l'évocation n'était pas fondée
- Suite à l'appel interjeté par le club du Thillay, et en audition d'appel, les représentants du Thillay affirment connaître le véritable M Belouazani et qu'il ne s'agit pas de la personne présente en séance qui est en réalité J Garcia
- M Belouazani, joueur jusqu'à preuve du contraire du FCM Garges, s'est présenté an séance avec sa CNI, casquette vissée sur la tête qu'il n'a pas retirée, et confirme qu'il s'agit de son identité



- Qu'il ne comprend pas pourquoi on l'imagine être une autre personne et a effectivement refusé de donner sa CNI à l'arbitre après match car il n'était pas obligé de le faire
- Les personnes présentes pour Garges FCM confirment qu'il s'agit de M Belouazani, le dirigeant V Garcia soulignant que « si c'était son frère il le reconnaîtrait », et que l'appeler Johann pendant la rencontre « est un surnom »
- Le Comité d'appel a dans le dossier l'ancienneté du licencié J Garcia auprès du FCM Garges depuis 2014/2015, avec une photo extrêmement ressemblante à la CNI présentée (au nom de M Belouazani) et à la personne présente en audition qui se dit être M Belouazani
- Le Comité d'appel a également connaissance de la seule saison de licence de M Belouazani sur 2023/2024,
- Le Président du FCM Garges, joint postérieurement à la séance d'appel, confirme connaître (photographie de la CNI à l'appui) le joueur évoluant en Ancien D2/B comme étant J Garcia, frère du dirigeant V Garcia, et qu'il a plusieurs années de licences au club
- Il est à noter que le Président du Club de Garges FCM a aidé le District à faire la lumière sur la situation, estimant que s'il y avait fraude il convenait que le District prenne les mesures appropriées
- Les membres du Comité d'Appel ont la certitude qu'il y a une fraude sur identité, via l'utilisation d'un document officiel à savoir une Carte Nationale d'Identité elle-même trafiquée,
- Des investigations ont été menées en lien avec les autorités judiciaires qui confirment la fraude
- Cette infraction relève du droit pénal et que les sanctions sportives seront prises
- Monsieur J Garcia a usurpé l'identité de M Belouazani, et que le frère joueur C Garcia, le dirigeant frère V Garcia, la capitaine D Saber sont a minima complices de cette fraude
- Par ces motifs et après en avoir délibéré

Décision :

Infirmes la décision de la Commission de 1^{ère} Instance. Dit évocation recevable au motif fraude sur identité

Thillay ESM: 3 points; 2 buts

Garges FCM: -1 point; 0 buts

Impute les frais d'appel de 64€ au club du Thillay

Rembourse l'évocation au Thillay : crédit 53.50€ - Impute les frais de l'évocation au FCM Garges : 43.50€

Transmet le dossier à la Commission de discipline
--

Demande au district de s'assurer du signalement auprès du Procureur de la République

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité Régional d'Appel chargé des Affaires Courantes, dans les conditions de forme et de fond prévues par l'article 31 du RSG de la LPIFF, et dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la date de première présentation de la notification de la décision contestée.

Président de séance

José DIAZ

Secrétaire de séance

Brendan BARRAU



COMMISSION DÉPARTEMENTALE DU FAIR-PLAY ET DE L'ÉTHIQUE



P.V. du 23 mai 2024

Présent : Laurent COKGUL, José DIAZ
A distance : Isabelle ESCROIGNARD
Assiste : Alexandre FRANCHOT,
Excusés : Guy BLONDEAU, Rudy FOURMANN
Absent :

INFORMATION IMPORTANTE

Toutes les décisions prises par la commission sont susceptibles d'appel devant le Comité d'appel chargé des affaires courantes du DVOF.

COMMUNIQUE

ACTIONS DE DEVELOPPEMENT DU FAIR-PLAY et LUTTE CONTRE LES INCIVILITES

La commission invite les clubs ayant mis en place, ou souhaitant mettre en place, des actions pour le développement du Fair-Play et la lutte contre les incivilités à venir partager leur expérience.

Les membres de la commission Fair-play sont disponibles pour apporter leur aide aux clubs agissant dans ce sens.

CHALLENGES « FAIR-PLAY » du DVOF

La commission invite les dirigeants, éducateurs et joueurs à prendre connaissance du règlement des challenges « Fair-play » du DVOF en vigueur pour la saison 2023/2024 (Site du DVOF / Documents / Règlements / Challenge du Fair-play)

CHALLENGE FAIR-PLAY EQUIPES

La commission Fair-play & Ethique rappelle les catégories et divisions couvertes automatiquement par un arbitre officiel pour la saison 2021 / 2022 pour les rencontres de championnat :

Catégorie	Niveau	Catégorie	Niveau
SENIORS	D1 / D2 / D3 / D4	U14	D1 / D2 / D3 / D4
SENIORS F	D1	CDM	D1 / D2
U18	D1 / D2 / D3	ANCIENS	D1 / D2
U16	D1 / D2 / D3	FUTSAL	D1 / D2

La commission vous informe que la date limite pour demander des points de bonus est fixée au 6 juin 2024



COURRIERS DES CLUBS

DEMANDES DE POINTS DE BONUS

FONTENAY EN PARISIS FC

Votre courriel du 25 avril 2024

SENIORS D3 / A

Pris note de votre demande de **2 points de bonus** venant en déduction de vos points de malus pour donner suite à **2 matches de championnat consécutifs sans aucune sanction administrative arbitrés par un arbitre officiel** conformément à l'article 4 du challenge du Fair-play.

⇒ Après vérification la commission **vous accorde les 2 points de bonus** :

- Match du 10/03/2024 & Match du 17/03/2024

ROISSY EN France U.S.

Votre courriel du 26 avril 2024

U18 D2 / B

Pris note de votre demande de **points de bonus** venant en déduction de vos points de malus pour donner suite à **2 matches de championnat consécutifs sans aucune sanction administrative arbitrés par un arbitre officiel** conformément à l'article 4 du challenge du Fair-play.

⇒ Après vérification la commission **vous accorde les 2 points de bonus** :

- Match du 22/10/2023 & Match du 05/11/2023

⇒ Après vérification la commission **vous accorde les 2 points de bonus** :

- Match du 07/01/2024 & Match du 14/01/2024

⇒ Après vérification la commission **vous accorde les 2 points de bonus** :

- Match du 17/03/2024 & Match du 24/03/2024

U14 D2 / A

Pris note de votre demande de **points de bonus** venant en déduction de vos points de malus pour donner suite à **2 matches de championnat consécutifs sans aucune sanction administrative arbitrés par un arbitre officiel** conformément à l'article 4 du challenge du Fair-play.

⇒ Après vérification la commission **vous accorde les 2 points de bonus** :

- Match du 03/02/2024 & Match du 02/03/2024

⇒ Après vérification la commission **vous accorde les 2 points de bonus** :

- Match du 23/03/2024 & Match du 20/04/2024

FOOTBALL CLUB DE PIERRELAYE (95)

Votre courriel du 28 avril 2024

U18 D3 / B

Pris note de votre demande de **2 points de bonus** venant en déduction de vos points de malus pour donner suite à **2 matches de championnat consécutifs sans aucune sanction administrative arbitrés par un arbitre officiel** conformément à l'article 4 du challenge du Fair-play.

⇒ Après vérification la commission **vous accorde les 2 points de bonus** :

- Match du 24/03/2024 & Match du 28/04/2024

COURDIMANCHE A.S.

Votre courriel du 14 mai 2024

U18 D2 / B

Pris note de votre demande de **points de bonus** venant en déduction de vos points de malus pour donner suite à **2 matches de championnat consécutifs sans aucune sanction administrative arbitrés par un arbitre officiel** conformément à l'article 4 du challenge du Fair-play.

⇒ Après vérification la commission **vous accorde les 2 points de bonus** :

- Match du 03/12/2023 & Match du 14/01/2024

⇒ Après vérification la commission **ne vous accorde pas les 2 points de bonus** :



- Match du 10/03/2024 entre les matchs du 03/03/2024 et 17/03/2024

BEZONS FUTSAL CLUB (95)

Votre courriel du 14 mai 2024

SENIORS FUTSAL D2 / B

Pris note de votre demande de **points de bonus** venant en déduction de vos points de malus pour donner suite à **2 matches de championnat consécutifs sans aucune sanction administrative arbitrés par un arbitre officiel** conformément à l'article 4 du challenge du Fair-play.

⇒ Après vérification la commission **vous accorde les 2 points de bonus** :

- Match du 06/11/2023 & Match du 18/11/2023

⇒ Après vérification la commission **vous accorde les 2 points de bonus** :

- Match du 24/01/2024 & Match du 25/02/2024

Votre courriel du 20 mai 2024

SENIORS FUTSAL D2 / B

Pris note de votre demande de **points de bonus** venant en déduction de vos points de malus pour donner suite à **2 matches de championnat consécutifs sans aucune sanction administrative arbitrés par un arbitre officiel** conformément à l'article 4 du challenge du Fair-play.

⇒ Après vérification la commission **vous accorde les 2 points de bonus** :

- Match du 28/04/2024 & Match du 18/05/2024

MENUCOURT A.S.

Votre courriel du 21 mai 2024

CDM D1

Pris note de votre demande de **points de bonus** venant en déduction de vos points de malus pour donner suite à **2 matches de championnat consécutifs sans aucune sanction administrative arbitrés par un arbitre officiel** conformément à l'article 4 du challenge du Fair-play.

⇒ Après vérification la commission **vous accorde les 2 points de bonus** :

- Match du 10/03/2024 & Match du 17/03/2024

⇒ Après vérification la commission **vous accorde les 2 points de bonus** :

- Match du 07/04/2024 & Match du 21/04/2024

S.F.C. CHAMPAGNE 95

Votre courriel du 21 mai 2024

ANCIENS D1

Pris note de votre demande de **points de bonus** venant en déduction de vos points de malus pour donner suite à **2 matches de championnat consécutifs sans aucune sanction administrative arbitrés par un arbitre officiel** conformément à l'article 4 du challenge du Fair-play.

⇒ Après vérification la commission **vous accorde les 2 points de bonus** :

- Match du 26/11/2023 & Match du 03/12/2023

⇒ Après vérification la commission **vous accorde les 2 points de bonus** :

- Match du 11/02/2024 & Match du 03/03/2024

U18 D2 / B

Nous ne pouvons pas donner une suite favorable à votre demande, votre équipe ayant été déclarée « Forfait général ».

MAISON CULTURELLE DES ANATOLIENS DU 95

Votre courriel du 21 mai 2024

CDM D1

Pris note de votre demande de **points de bonus** venant en déduction de vos points de malus pour donner suite à **2 matches de championnat consécutifs sans aucune sanction administrative arbitrés par un arbitre officiel** conformément à l'article 4 du challenge du Fair-play.

⇒ Après vérification la commission **vous accorde les 2 points de bonus** :

- Match du 21/04/2024 & Match du 05/05/2024



VIARMES ASNIERES OL

Votre courriel du 22 mai 2024

U14 D3 / A

Pris note de votre demande de **points de bonus** venant en déduction de vos points de malus pour donner suite à **2 matches de championnat consécutifs sans aucune sanction administrative arbitrés par un arbitre officiel** conformément à l'article 4 du challenge du Fair-play.

⇒ Après vérification la commission **vous accorde les 2 points de bonus** :

- Match du 23/03/2024 & Match du 27/04/2024

⇒ Après vérification la commission **vous accorde les 2 points de bonus** :

- Match du 04/05/2024 & Match du 11/05/2024

AFFECTATION DES POINTS DE MALUS¹

Chaque équipe, des championnats du DVOF couverts par un **arbitre officiel**, peut se voir attribuer des **points de MALUS**

PARMAIN FUTSAL A.S.

L'équipe FUTSAL évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 16 4 2024 pour le motif : Exclusion à la suite de deux avertissements, lors du match N° 26602078 du 12 4 2024

BOUFFEMONT A.C.F.

L'équipe SENIORS évoluant en D4 Poule C est pénalisée de 3 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 16 4 2024 pour le motif : Coupable de faute grossière, lors du match N° 26532569 du 14 4 2024

RACING CLUB D'ARGENTEUIL

L'équipe U18 évoluant en D1 est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 16 4 2024 pour le motif : Exclusion à la suite de deux avertissements, lors du match N° 25898038 du 14 4 2024

L'équipe SENIORS évoluant en D2 Poule A est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 30 4 2024 pour le motif : Comportement excessif sur officiel, lors du match N° 26062936 du 28 4 2024

L'équipe U16 évoluant en D2 Poule A est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 30 4 2024 pour le motif : Empêcher une occasion de but manifeste, lors du match N° 25936976 du 28 4 2024

GROSLAY F.C.

L'équipe U16 évoluant en D3 Poule E est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 16 4 2024 pour le motif : Exclusion suite à deux avertissements, lors du match N° 26561415 du 14 4 2024

L'équipe SENIORS évoluant en D3 Poule B est pénalisée de 7 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 30 4 2024 pour le motif : Acte de brutalité ou coup entre joueurs pendant la rencontre hors action de jeu, lors du match N° 26475223 du 28 4 2024

L'équipe ANCIENS évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 30 4 2024 pour le motif : Anéantissement d'une occasion de but, lors du match N° 25905872 du 28 4 2024

L'équipe ANCIENS évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 14 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 30 4 2024 pour le motif : Comportement grossier et injurieux d'un dirigeant pendant et après la rencontre envers officiel, lors du match N° 25905883 du 7 4 2024

¹ Sur la base des PV de la Commission de Discipline du DVOF du 12 mars 2024 au 9 avril 2024, de la Commission Statuts et Règlements du 11 mars 2024 au 10 avril 2024.



L'équipe SENIORS évoluant en D3 Poule B est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 7 5 2024 pour le motif : Exclusion à la suite de deux avertissements, lors du match N° 26475229 du 5 5 2024

L'équipe SENIORS évoluant en D3 Poule B est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 7 5 2024 pour le motif : Anéantissement d'une occasion de but, lors du match N° 26475229 du 5 5 2024

L'équipe U16 évoluant en D3 Poule E est pénalisée de 3 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 14 5 2024 pour le motif : Faute grossière, lors du match N° 26561453 du 12 5 2024

ENT. MERY MERIEL BESSANCOURT

L'équipe CDM évoluant en D1 est pénalisée de 0 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 16 4 2024 pour le motif : Comportement blessant sur officiel en tant que dirigeant après la rencontre, lors du match N° 25909357 du 7 4 2024

L'équipe CDM évoluant en D1 est pénalisée de 4 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission Départementale d'Appel du DVOF du 7 05 2024 pour le motif : Propos désobligeants envers officiel après la rencontre, lors du match N° 25909357 du 7 04 2024

S. F. C. CHAMPAGNE 95

L'équipe SENIORS évoluant en D1 est pénalisée de 4 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 16 4 2024 pour le motif : Comportement blessant sur officiel en tant que dirigeant pendant la rencontre, lors du match N° 25897470 du 7 4 2024

L'équipe U16 évoluant en D3 Poule E est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 23 4 2024 pour le motif : Exclusion suite à 2 avertissements, lors du match N° 26561417 du 21 4 2024

L'équipe U16 évoluant en D3 Poule E est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 23 4 2024 pour le motif : Exclusion suite à 2 avertissements, lors du match N° 26561417 du 21 4 2024

GONESSE R.C.

L'équipe SENIORS F évoluant en D1 est pénalisée de 4 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 23 4 2024 pour le motif : Acte de brutalité sur joueuse, lors du match N° 27239114 du 20 4 2024

L'équipe SENIORS F évoluant en D1 est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 14 5 2024 pour le motif : Exclusion à la suite de deux avertissements, lors du match N° 27239182 du 11 5 2024

MONTMORENCY F.C.

L'équipe SENIORS F évoluant en D1 est pénalisée de 4 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 23 4 2024 pour le motif : Acte de brutalité sur joueuse, lors du match N° 27239114 du 20 4 2024

L'équipe SENIORS F évoluant en D1 est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 2 5 2024 pour le motif : SR - Inscription sur la feuille de match d'un licencié suspendu, lors du match N° 27239114 du 20 4 2024

FOOTBALL CLUB DE VILLIERS LE BEL

L'équipe SENIORS évoluant en D3 Poule B est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 23 4 2024 pour le motif : Anéantissement d'une occasion manifeste de but, lors du match N° 26475190 du 21 4 2024

A. S. ERAGNY F. C.

L'équipe U16 évoluant en D3 Poule C est pénalisée de 5 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 23 4 2024 pour le motif : Tenir des propos grossiers envers adversaire et coéquipier de manière répété (circonstances aggravantes), lors du match N° 25900424 du 21 4 2024

L'équipe SENIORS évoluant en D3 Poule B est pénalisée de 7 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 30 4 2024 pour le motif : Acte de brutalité ou coup entre joueurs pendant la rencontre hors action de jeu, lors du match N° 26475223 du 28 4 2024

GOUSSAINVILLE F.C.



L'équipe U16 évoluant en D2 Poule A est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 23 4 2024 pour le motif : Exclusion suite à 2 avertissements, lors du match N° 25936941 du 21 4 2024

L'équipe U14 évoluant en D3 Poule C est pénalisée de 6 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 7 5 2024 pour le motif : Acte de brutalité pour avoir répondu à une bousculade, lors du match N° 27117484 du 4 5 2024

L'équipe U14 évoluant en D1 est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 14 5 2024 pour le motif : Exclusion à la suite de deux avertissements, lors du match N° 25894679 du 4 5 2024

FRANCONVILLE F.C.

L'équipe U14 évoluant en D3 Poule C est pénalisée de 5 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 23 4 2024 pour le motif : Comportement blessant sur officiel en dehors de la rencontre, lors du match N° 27117449 du 20 4 2024

BEZONS U. SECTION OM.

L'équipe U18 évoluant en D1 est pénalisée de 12 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 23 4 2024 pour le motif : Acte de brutalité ou coups sur joueur en dehors de la rencontre constaté par certificat médical, lors du match N° 25898064 du 17 3 2024

L'équipe U18 évoluant en D1 est pénalisée de 12 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 23 4 2024 pour le motif : Acte de brutalité ou coups sur joueur en dehors de la rencontre constaté par certificat médical, lors du match N° 25898064 du 17 3 2024

SANNOIS ST GRATIEN ENT.

L'équipe SENIORS évoluant en D1 est pénalisée de 12 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 23 4 2024 pour le motif : Propos racistes avec circonstances atténuantes, lors du match N° 25897450 du 24 3 2024

U. S. PERSAN 03

L'équipe SENIORS évoluant en D1 est pénalisée de 18 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 23 4 2024 pour le motif : Propos racistes avec circonstances aggravantes pour absence à la commission sans excuses et sans rapport, lors du match N° 25897450 du 24 3 2024

L'équipe SENIORS évoluant en D1 est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 30 4 2024 pour le motif : Anéantissement d'une occasion de but, lors du match N° 25897453 du 28 4 2024

L'équipe U14 évoluant en D3 Poule A est pénalisée de 4 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 30 4 2024 pour le motif : Faute grossière avec circonstances aggravantes, lors du match N° 25894767 du 27 4 2024

L'équipe U18 évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 4 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 14 5 2024 pour le motif : Tenir des propos grossiers blessants et injurieux après la rencontre envers officiel, lors du match N° 25898170 du 12 5 2024

PIERRELAYE FOOTBALL CLUB

L'équipe SENIORS évoluant en D4 Poule C est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 30 4 2024 pour le motif : Anéantissement d'une occasion de but, lors du match N° 23813742 du 28 4 2024

MONTMAGNY FOOTBALL CLUB

L'équipe SENIORS évoluant en D3 Poule A est pénalisée de 4 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 30 4 2024 pour le motif : Acte de brutalité envers adversaire pendant une action de jeu, lors du match N° 26510070 du 28 4 2024

ECOUEEN F.C.

L'équipe U18 évoluant en D2 Poule A est pénalisée de 5 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 30 4 2024 pour le motif : Propos injurieux envers officiel après la rencontre, lors du match N° 25898467 du 28 4 2024



GROUPE AMITIE FOOT EDUCATIF PLESSIS BOUCHARD

L'équipe U18 évoluant en D3 Poule A est pénalisée de 3 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 30 4 2024 pour le motif : Faute grossière, lors du match N° 26743645 du 28 4 2024

GARGES LES GONESSE F.C.M.

L'équipe U18 évoluant en D1 est pénalisée de 1 point de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 30 4 2024 pour le motif : Exclusion à la suite de deux avertissements, lors du match N° 25898071 du 28 4 2024

L'équipe U18 évoluant en D1 est pénalisée de 3 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 7 5 2024 pour le motif : Comportement grossier ou injurieux d'un joueur envers adversaire pendant la rencontre, lors du match N° 25898081 du 5 5 2024

ADAMOIS O.

L'équipe U18 évoluant en D1 est pénalisée de 4 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 30 4 2024 pour le motif : Acte de brutalité envers adversaire pendant une action de jeu, lors du match N° 25898071 du 28 4 2024

L'équipe SENIORS évoluant en D2 Poule A est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 7 5 2024 pour le motif : Comportement excessif et déplacé envers officiel, lors du match N° 26062971 du 5 5 2024

L'équipe SENIORS évoluant en D2 Poule A est pénalisée de 5 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 7 5 2024 pour le motif : Comportement excessif et déplacé d'un dirigeant envers officiel en dehors de la rencontre, lors du match N° 26062971 du 5 5 2024

L'équipe U16 évoluant en D3 Poule D est pénalisée de 4 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 7 5 2024 pour le motif : Acte de brutalité, lors du match N° 25900599 du 5 5 2024

CORMEILLAIS A.C.S.

L'équipe U16 évoluant en D1 est pénalisée de 6 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 30 4 2024 pour le motif : Comportement grossier ou injurieux répété de joueur sur officiel, lors du match N° 25894568 du 28 4 2024

L'équipe U18 évoluant en D1 est pénalisée de 1 point de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 7 5 2024 pour le motif : Exclusion suite à deux avertissements, lors du match N° 25898079 du 5 5 2024

SOISY ANDILLY MARGENCY F.C.

L'équipe U16 évoluant en D2 Poule A est pénalisée de 1 point de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 30 4 2024 pour le motif : Exclusion à la suite de deux avertissements, lors du match N° 25936976 du 28 4 2024

L'équipe U16 évoluant en D2 Poule A est pénalisée de 1 point de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 15 4 2024 pour le motif : SR - Inscription sur la feuille de match d'un licencié suspendu, lors du match N° 25936987 du 7 4 2024

L'équipe U16 évoluant en D3 Poule A est pénalisée de 3 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 7 5 2024 pour le motif : Faute grossière, lors du match N° 25933666 du 5 5 2024

FOSSES F. U.

L'équipe U16 évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 4 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 30 4 2024 pour le motif : Acte de brutalité envers adversaire pendant une action de jeu, lors du match N° 25467012 du 28 4 2024

L'équipe ANCIENS évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 1 point de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 30 4 2024 pour le motif : Exclusion à la suite de deux avertissements, lors du match N° 25905869 du 28 4 2024

ACADÉMIE FOOTBALL CLUB ERMONT

L'équipe U16 évoluant en D3 Poule A est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 30 4 2024 pour le motif : Exclusion à la suite de deux avertissements avec circonstance aggravantes, lors du match N° 25909347 du 28 4 2024



L'équipe U16 évoluant en D3 Poule A est pénalisée de 4 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 30 4 2024 pour le motif : Propos grossiers envers officiel, lors du match N° 25909347 du 28 4 2024

L'équipe U16 évoluant en D3 Poule A est pénalisée de 6 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 14 5 2024 pour le motif : Comportement blessant d'un officiel sur officiel après la rencontre, lors du match N° 25909347 du 28 4 2024

MONTIGNY LVDB

L'équipe FUTSAL évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 30 4 2024 pour le motif : Anéantissement d'une occasion de but, lors du match N° 26602068 du 27 4 2024

L'équipe FUTSAL évoluant en D2 Poule A est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 30 4 2024 pour le motif : Anéantissement d'une occasion de but, lors du match N° 65719530 du 27 4 2024

ASSOCIATION FOOT EN SALLE DE VAURÉAL

L'équipe FUTSAL évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 4 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 30 4 2024 pour le motif : Acte de brutalité envers adversaire pendant une action de jeu, lors du match N° 26602065 du 26 4 2024

MONTMAGNY A.S FOOT SALLE

L'équipe FUTSAL évoluant en D2 Poule A est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 30 4 2024 pour le motif : Anéantissement d'une occasion de but, lors du match N° 65719530 du 27 4 2024

L'équipe FUTSAL évoluant en D2 Poule A est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 15 5 2024 pour le motif : SR - Inscription sur la feuille de match d'un licencié suspendu, lors du match N° 26571953 du 27 4 2024

PORTUGAIS DE PAIX ET VIVRE ENS. C.C.

L'équipe CDM évoluant en D1 est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 30 4 2024 pour le motif : Anéantissement d'une occasion de but, lors du match N° 25909347 du 28 4 2024

L'équipe CDM évoluant en D1 est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 7 5 2024 pour le motif : Exclusion suite à deux avertissements, lors du match N° 25909353 du 5 5 2024

L'équipe ANCIENS évoluant en D1 est pénalisée de 20 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 14 5 2024 pour le motif : Tentative de brutalité sur officiel avec circonstances aggravantes pour propos grossiers répétés., lors du match N° 25905601 du 24 3 2024

ENTENTE SPORTIVE HERBLAY

L'équipe U16 évoluant en D2 Poule A est pénalisée de 4 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 30 4 2024 pour le motif : Comportement excessif et déplacé et répété envers officiel avec circonstances aggravantes pour non-envoi de rapport, lors du match N° 25936943 du 21 4 2024

ST OUEN L'AUMONE A.S.

L'équipe U16 évoluant en D2 Poule A est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 15 4 2024 pour le motif : SR - Inscription sur la feuille de match d'un licencié suspendu, lors du match N° 25936993 du 10 3 2024

DEUIL ENGHEN F.C.

L'équipe SENIORS évoluant en D4 Poule A est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 7 5 2024 pour le motif : Exclusion à la suite de deux avertissements, lors du match N° 25601749 du 5 5 2024



VIARMES ASNIERES OL.

L'équipe SENIORS évoluant en D4 Poule B est pénalisée de 4 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 7 5 2024 pour le motif : Comportement grossier et injurieux sur officiel pendant la rencontre, lors du match N° 26532199 du 5 5 2024

L'équipe SENIORS évoluant en D3 Poule C est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 7 5 2024 pour le motif : Exclusion à la suite de deux avertissements, lors du match N° 26510308 du 1 5 2024

PUISEUX LOUVRES 95 F.C.

L'équipe SENIORS évoluant en D3 Poule C est pénalisée de 3 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 7 5 2024 pour le motif : Anéantissement d'une occasion de but et circonstances aggravantes pour répétition de contestation envers officiel, lors du match N° 26510308 du 1 5 2024

L'équipe SENIORS évoluant en D3 Poule C est pénalisée de 6 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 7 5 2024 pour le motif : Propos blessants envers officiel après match, lors du match N° 26510308 du 1 5 2024

L'équipe CDM évoluant en D1 est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 7 5 2024 pour le motif : Anéantissement d'une occasion de but, lors du match N° 25909350 du 5 5 2024

ERMONT AM. S.

L'équipe SENIORS évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 7 5 2024 pour le motif : Comportement excessif et déplacé en gestes et en paroles, lors du match N° 26063133 du 5 5 2024

L'équipe U18 évoluant en D1 est pénalisée de 4 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 7 5 2024 pour le motif : Comportement grossier d'un joueur sur officiel pendant la rencontre, lors du match N° 25898079 du 5 5 2024

L'équipe U18 évoluant en D1 est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 14 5 2024 pour le motif : Exclusion à la suite de deux avertissements, lors du match N° 25898079 du 5 5 2024

ST LEU 95 F.C.

L'équipe U18 évoluant en D1 est pénalisée de 4 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 7 5 2024 pour le motif : Acte de brutalité ou coups sur joueur pendant une action de jeu, lors du match N° 25898081 du 5 5 2024

BEAUCHAMP A.S.

L'équipe U18 évoluant en D3 Poule B est pénalisée de 3 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 7 5 2024 pour le motif : Faute grossière, lors du match N° 26743967 du 5 5 2024

THILLAY VAUD'HERLAND ENT.S.MUN.

L'équipe U18 évoluant en D3 Poule B est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 7 5 2024 pour le motif : Anéantissement d'une occasion de but, lors du match N° 26743970 du 5 5 2024

L'équipe CDM évoluant en D1 est pénalisée de 14 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 7 5 2024 pour le motif : Comportement grossier et injurieux sur officiel pendant et après la rencontre, lors du match N° 25909338 du 24 3 2024

L'équipe CDM évoluant en D1 est pénalisée de 4 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 7 5 2024 pour le motif : Comportement blessant sur officiel pendant le match, lors du match N° 25909338 du 24 3 2024

MARLY LA VILLE E.S.

L'équipe U14 évoluant en D3 Poule C est pénalisée de 7 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 7 5 2024 pour le motif : Bousculade volontaire avec circonstances aggravantes pour refus de quitter l'air de jeu, lors du match N° 27117484 du 4 5 2024



L'équipe U14 évoluant en D3 Poule C est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 7 5 2024 pour le motif : Comportement excessif ou déplacé avec attitude corrupive, lors du match N° 27117484 du 4 5 2024

L'équipe U16 évoluant en D3 Poule E est pénalisée de 3 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 14 5 2024 pour le motif : Comportement grossier ou injurieux envers joueur pendant la rencontre, lors du match N° 26561459 du 5 5 2024

COURDIMANCHE A.S.

L'équipe ANCIENS évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 7 5 2024 pour le motif : Exclusion suite à deux avertissements, lors du match N° 25905879 du 5 5 2024

OSNY UNITED

L'équipe FUTSAL évoluant en D1 est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 7 5 2024 pour le motif : Anéantissement d'une occasion de but, lors du match N° 26509899 du 6 5 2024

EAUBONNE C.S. MUNICIPAL

L'équipe FUTSAL évoluant en D1 est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 7 5 2024 pour le motif : Anéantissement d'une occasion de but, lors du match N° 26509903 du 6 5 2024

DOMONT F.C.

L'équipe SENIORS évoluant en D4 Poule C est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 14 5 2024 pour le motif : Exclusion à la suite de deux avertissements, lors du match N° 26532603 du 5 5 2024

ATTAINVILLE FUTSAL C.

L'équipe FUTSAL évoluant en D1 est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 14 5 2024 pour le motif : Anéantissement d'une occasion de but, lors du match N° 26509919 du 13 5 2024

JOUY LE MOUTIER F.C.

L'équipe U16 évoluant en D2 Poule A est pénalisée de 10 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 14 5 2024 pour le motif : Acte de brutalité d'un joueur envers joueur après la rencontre, lors du match N° 25936966 du 17 3 2024

L'équipe U16 évoluant en D2 Poule A est pénalisée de 9 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 14 5 2024 pour le motif : Responsabilité dans la fraude, lors du match N° 25936966 du 17 3 2024

PROCHAINE REUNION DE LA COMMISSION

LUNDI 10 JUIN 2024 – 18H30



Challenge Fair-Play Equipe

2023 ----- 2024

TOTAL POINTS
BONUS / MALUS
AU 22/05/2024

SENIORS M DAM SENIORS F



SENIORS DEPARTEMENTAL 1	MALUS	BONUS	TOTAL
Osny F.C. 1	-	-	-
St Ouen L'Aumone As 3	2	-	2
St Brice F.C. 2	3	-	3
Jouy Le Moutier F.C. 1	4	-	4
St Leu 95 Fc 2	4	-	4
Grosly F.C. 1	4	-	4
Marly La Ville Es 1	5	-	5
Gonesse Rc 1	9	-	9
Champagne Sfc 95 1	14	-	14
Entente Ssg 2	15	-	15
Ecouen Fc 1	16	-	16
Persan U.S. 1	33	-	33

SENIORS DEPARTEMENTAL 3 / B	MALUS	BONUS	TOTAL
Fretteuse Es 1	-	-	-
Herblay Es 1	-	-	-
Marcouville City Cp 1	-	-	-
St Prix Es 1	1	-	1
Pontoisienne Js 1	1	-	1
Villiers Le Bel Fc 3	2	-	2
Arnouville F. As 2	3	-	3
Neuville S/ Oise As 1	4	-	4
Grosly F.C. 2	13	-	13
Eragny Fc 2	21	-	21
<i>Thilly Vaud'Herland 1</i>	<i>F</i>	<i>F</i>	<i>F</i>

SENIORS F DEPARTEMENTAL 1	M	B	TOTAL
Cosmo Taverny 2	-	-	-
Ent. Marly Fosses 1	-	-	-
Eragny Fc 1	3	-	3
Cergy Pontoise Fc 2	4	-	4
Sarcelles Aas 3	4	-	4
Gonesse Rc 1	5	-	5
Montmorency Fc 1	12	-	12
Belloy St Martin Asc 1	20	-	20
<i>Argenteuil Fc 1</i>	<i>F</i>	<i>F</i>	<i>F</i>
<i>Herblay Es 1</i>	<i>F</i>	<i>F</i>	<i>F</i>
<i>Franconville Fc 1</i>	<i>F</i>	<i>F</i>	<i>F</i>
<i>Domont F.C. 1</i>	<i>F</i>	<i>F</i>	<i>F</i>

SENIORS DEPARTEMENTAL 3 / C	MALUS	BONUS	TOTAL
Viarmes Asnieres Ol. 1	1	4	3
Eaubonne Csm 1	-	-	-
Entente M.M.B. 2	-	-	-
Magny Us Canton 1	2	-	2
Roissy En France U.S 1	3	-	3
Courdimanche As 1	5	-	5
Montmorency Fc 1	6	-	6
Pierrelaye Fc 1	12	-	12
Puiseux Louvres 95 1	13	-	13
Osny F.C. 2	15	-	15
<i>Persan U.S. 3</i>	<i>F</i>	<i>F</i>	<i>F</i>

SENIORS DEPARTEMENTAL 2 / A	MALUS	BONUS	TOTAL
Arnouville F. As 1	-	-	-
Cormeilais A.C.S. 1	-	-	-
Entente M.M.B. 1	-	-	-
Sarcelles Aas 3	-	-	-
Soisy An. Marg. Fc 1	-	-	-
Rc Argenteuil 2	1	-	1
Gafepb 1	1	-	1
Cosmo Taverny 2	2	-	2
Persan U.S. 2	3	-	3
Argenteuil Fc 2	5	-	5
Adamois Ol 2	11	-	11
Deuil Enghien Fc 1	14	-	14

SENIORS DEPARTEMENTAL 4 / A	MALUS	BONUS	TOTAL
Chaumontel Luzarches 1	-	-	-
Fontenay En Paris 2	-	-	-
Fosses Uf 1	-	-	-
Soisy An. Marg. Fc 2	-	-	-
Deuil Enghien Fc 2	1	-	1
Gonesse Rc 3	1	-	1
Ent. Beaumont Mours 1	1	-	1
St Prix Es 2	4	-	4
Eaubonne Csm 2	4	-	4
Roissy En France U.S 2	23	-	23
<i>Goussainville Fc 3</i>	<i>F</i>	<i>F</i>	<i>F</i>

SENIORS DEPARTEMENTAL 2 / B	MALUS	BONUS	TOTAL
Garges Fcm 2	1	-	1
Gonesse Rc 2	1	-	1
Vaureal Fcm 1	1	-	1
Ermont A.S. 2	2	-	2
Menucourt As 1	6	4	2
Goussainville Fc 2	2	-	2
Eragny Fc 1	4	-	4
Bezons Uso 1	6	-	6
Villiers Le Bel Fc 2	6	-	6
Sfc Champagne 95 2	14	-	14
Ecouen Fc 2	15	-	15
Franconville Fc 2	15	-	15

SENIORS DEPARTEMENTAL 4 / B	MALUS	BONUS	TOTAL
Auvers-Ennery Fc 2	-	-	-
Gafepb 2	-	-	-
Montsoul Baillet Us 2	-	-	-
Parmain Ac 1	1	-	1
Viarmes Asnieres Ol. 2	6	4	2
Courdimanche As 2	3	-	3
Vaureal F. C. M. 2	4	-	4
Pontoisienne Js 2	14	-	14
Magny Us Canton 2	21	-	21
<i>Beauchamp A.S. 2</i>	<i>F</i>	<i>F</i>	<i>F</i>
<i>Garges Fcm 3</i>	<i>F</i>	<i>F</i>	<i>F</i>

SENIORS DEPARTEMENTAL 3 / A	MALUS	BONUS	TOTAL
Bezons Uso 2	-	-	-
Marly La Ville Es 2	1	-	1
Vexin A.S. 1	2	-	2
Cormeilais A.C.S. 2	3	-	3
Montsoul Baillet Us 1	3	-	3
Montmagny Fc 1	8	-	8
Menucourt As 2	8	-	8
Jouy Le Moutier F.C. 2	9	-	9
Fontenay En Paris 1	15	2	13
Bouffemont Acf 1	21	-	21

SENIORS DEPARTEMENTAL 4 / C	MALUS	BONUS	TOTAL
Beauchamp A.S. 1	-	-	-
Ezanville Ecouen Us 1	-	-	-
Herblay Es 2	-	-	-
Pierrelaye Fc 2	-	-	-
Thilly Vaud'Herland 2	-	-	-
Bouffemont Acf 2	7	-	7
Eclair De Puiseux 1	7	-	7
Montmorency Fc 2	9	-	9
Domont F.C. 1	10	-	10
Auvers-Ennery Fc 1	15	-	15
Presles U.S.L. 1	F	F	F

F : équipe forfait général

Notre partenaire
FAIR - PLAY





Challenge Fair-Play Equipe

2023 ----- 2024

TOTAL POINTS BONUS / MALUS AU 22/05/2024

U18 ----- U16



U18 DEPARTEMENTAL 1	M	B	TOTAL
Ecouen Fc 21	-	-	-
St Ouen L'Aumone As 22	-	-	-
Rc Argenteuil 22	3	-	3
Soisy An. Marg. Fc 21	4	-	4
Ermont A.S. 21	5	-	5
Garges Fcm 21	6	-	6
St Leu 95 Fc 22	7	-	7
Cormeillais A.C.S. 21	7	-	7
Adamois Ol 21	7	-	7
Argenteuil Fc 21	9	-	9
Goussainville Fc 21	13	-	13
Bezons Uso 21	34	-	34

U18 DEPARTEMENTAL 2 / A	M	B	TOTAL
Argenteuil Fc 22	-	-	-
Montmagny Fc 21	-	-	-
Sarcelles Aas 23	-	-	-
St Brice F.C. 22	-	-	-
Vaureal F. C. M. 21	-	-	-
St Prix Es 21	1	-	1
Ecouen Fc 22	8	-	8
Villiers Le Bel Fc 21	8	-	8
Cergy Pontoise Fc 22	11	-	11
Osny F.C. 21	14	-	14
Herblay Es 21	32	-	32
<i>Fosses F. U. 21</i>	<i>F</i>	<i>F</i>	<i>F</i>

U18 DEPARTEMENTAL 3 / A	M	B	TOTAL
Gafepb 21	3	2	1
Bezons Uso 22	-	-	-
Herblay Es 22	-	-	-
Puiseux Louvres 95 21	-	-	-
Gonesse Rc 21	4	-	4
Montmorency Fc 21	5	-	5
Montsault Baillet Us 21	5	-	5
<i>Pierrelaye Fc 21</i>	<i>F</i>	<i>F</i>	<i>F</i>

U18 DEPARTEMENTAL 2 / B	M	B	TOTAL
Roissy En France U.S 21	-	6	- 6
Soisy An. Marg. Fc 22	-	-	-
Jouy Le Moutier F.C. 21	1	-	1
Cosmo Taverny 21	2	-	2
Ent. Marly Fontenay 21	2	-	2
Eragny Fc 21	2	-	2
Arnouville F. As 21	3	-	3
Adamois Ol 22	4	-	4
Persan U.S. 21	8	-	8
Courdimanche As 21	40	2	38
Franconville Fc 21	43	-	43
Sfc Champagne 95 21	F	F	F

U18 DEPARTEMENTAL 3 / B	M	B	TOTAL
Pierrelaye Fc 22	-	4	- 4
Domont F.C. 21	-	-	-
Ent. Beaumont Mours 21	-	-	-
Entente M.M.B. 21	-	-	-
Beauchamp A.S. 21	3	-	3
Cormeillais A.C.S. 22	3	-	3
Thillay Vaud'Herland 21	11	-	11
<i>Académie Football Cl 21</i>	<i>F</i>	<i>F</i>	<i>F</i>
<i>Goussainville Fc 22</i>	<i>F</i>	<i>F</i>	<i>F</i>

U18 DEPARTEMENTAL 3 / C	M	B	TOTAL
Deuil Enghien Fc 21	-	-	-
Ent. Marly Fontenay 22	-	-	-
Grosly F.C. 21	-	-	-
Neuville S/ Oise As 21	-	-	-
Vaureal F. C. M. 22	-	-	-
Cergy Pontoise Fc 23	F	F	F
<i>Magny Us Canton 21</i>	<i>F</i>	<i>F</i>	<i>F</i>
<i>Marcouville City Cp 21</i>	<i>F</i>	<i>F</i>	<i>F</i>

Notre partenaire
FAIR - PLAY



U16 DEPARTEMENTAL 1	M	B	TOTAL
Cergy Pontoise Fc 23	-	-	-
Ecouen Fc 21	-	-	-
Garges Fcm 21	-	-	-
Osny F.C. 21	-	-	-
Rc Argenteuil 22	-	-	-
St Ouen L'Aumone As 22	1	-	1
Cosmo Taverny 21	1	-	1
Cormeillais A.C.S. 22	8	-	8
Sarcelles Aas 23	4	-	4
St Leu 95 Fc 21	9	4	5
Entente Ssg 22	11	-	11
Adamois Ol 21	14	-	14

U16 DEPARTEMENTAL 3 / A	M	B	TOTAL
Deuil Enghien Fc 22	2	2	-
Sfc Champagne 95 21	1	-	1
Entente M.M.B. 22	1	-	1
Auvers-Ennery Fc 21	1	-	1
Ent. Beaumont Mours 21	4	-	4
Cosmo Taverny 22	5	-	5
Ecouen Fc 22	8	-	8
Soisy An. Marg. Fc 22	11	-	11
Académie Football Cl 21	12	-	12
Osny F.C. 22	17	-	17
Arnouville F. As 21	25	-	25
Thillay Vaud'Herland 21	26	-	26

U16 DEPARTEMENTAL 3 / D	M	B	TOTAL
Menucourt A.S.	-	8	- 8
Gafepb 21	1	2	- 1
Beauchamp A.S. 21	-	-	-
Cormeillais A.C.S. 23	-	-	-
Magny Us Canton 21	-	-	-
Marcouville City Cp 21	-	-	-
Ecouen Fc 23	3	-	3
Adamois Ol 22	6	2	4
Neuville S/ Oise As 21	7	-	7
Eaubonne Csm 21	25	-	25
<i>Puiseux Louvres 95 21</i>	<i>F</i>	<i>F</i>	<i>F</i>

U16 DEPARTEMENTAL 2 / A	M	B	TOTAL
St Prix Es 21	-	-	-
St Ouen L'Aumone As 23	1	-	1
Montmorency Fc 21	1	-	1
Rc Argenteuil 23	2	-	2
Soisy An. Marg. Fc 21	2	-	2
Ermont A.S. 21	2	-	2
Ent. Marly Fontenay 21	4	-	4
Garges Fcm 22	7	-	7
Herblay Es 21	13	-	13
Jouy Le Moutier F.C. 21	19	-	19
Goussainville Fc 21	21	-	21
<i>Montsault Baillet Us 21</i>	<i>F</i>	<i>F</i>	<i>F</i>

U16 DEPARTEMENTAL 3 / B	M	B	TOTAL
Menucourt As 21	1	4	- 3
St Leu 95 Fc 22	-	2	- 2
Frettoise Es 21	-	-	-
Vaureal F. C. M. 22	-	-	-
Villiers Le Bel Fc 21	-	-	-
Belloy St Martin Asc 21	1	-	1
Montmagny Fc 21	2	-	2
Cergy Pontoise Fc 24	4	-	4
Bezons Uso 22	25	-	25
Persan U.S. 22	26	-	26
<i>Fosses F. U. 22</i>	<i>F</i>	<i>F</i>	<i>F</i>
<i>Domont F.C. 21</i>	<i>F</i>	<i>F</i>	<i>F</i>

U16 DEPARTEMENTAL 3 / E	M	B	TOTAL
Entente M.M.B. 21	3	4	- 1
Ecouen Fc 24	-	-	-
Ezanville Ecouen Us 21	-	-	-
Menucourt As 22	-	-	-
St Brice F.C. 23	-	-	-
Viarmes Asnieres Ol. 21	1	-	1
Beauchamp A.S. 22	2	-	2
Ent. Marly Fontenay 22	3	-	3
Grosly F.C. 21	6	-	6
Sfc Champagne 95 22	17	2	15
Académie Football Cl 22	25	-	25
Pontoisienne Js 21	37	-	37

U16 DEPARTEMENTAL 2 / B	M	B	TOTAL
Franconville Fc 21	1	2	- 1
Gonesse Rc 21	-	-	-
Sarcelles Aas 24	-	-	-
St Brice F.C. 22	-	-	-
Eragny Fc 21	-	-	-
Roissy En France U.S 21	1	-	1
Persan U.S. 21	3	-	3
Argenteuil Fc 22	4	-	4
Vaureal F. C. M. 21	7	-	7
Bezons Uso 21	18	-	18
Fosses F. U. 21	27	-	27
<i>Pierrelaye Fc 21</i>	<i>F</i>	<i>F</i>	<i>F</i>

U16 DEPARTEMENTAL 3 / C	M	B	TOTAL
Franconville Fc 22	-	4	- 4
Ermont A.S. 22	-	-	-
Goussainville Fc 22	-	-	-
Jouy Le Moutier F.C. 22	-	-	-
Montmorency Fc 22	-	-	-
Sarcelles Aas 25	-	-	-
Gonesse Rc 22	2	-	2
Herblay Es 22	4	-	4
Courdimanche As 21	6	-	6
Eragny Fc 22	10	-	10
Deuil Enghien Fc 21	11	-	11

F : équipe forfait général





Challenge Fair-Play Equipe

2023 2024

TOTAL POINTS
BONUS / MALUS
Au 22/05/2024

U14



U14 DEPARTEMENTAL 1	M	B	TOTAL
Ermont A.S. 21	-	-	-
Rc Argenteuil 22	-	-	-
St Brice F.C. 21	-	-	-
Goussainville Fc 21	1	-	1
Gonesse Rc 21	2	-	2
Ecouen Fc 21	3	-	3
Cosmo Taverny 21	4	-	4
Persan U.S. 21	9	-	9
Franconville Fc 21	12	2	10
Argenteuil Fc 21	13	-	13

U14 DEPARTEMENTAL 2 / A	M	B	TOTAL
Bezons Uso 21	-	-	-
Cosmo Taverny 22	-	-	-
Fosses F. U. 21	-	-	-
Persan U.S. 22	-	-	-
Roissy En France U.S 21	-	4	4
Sarcelles Aas 24	-	-	-
St Prix Es 21	-	-	-
Garges Fcm 21	2	-	2
St Brice F.C. 22	5	-	5
Entente Ssg 22	6	-	6

U14 DEPARTEMENTAL 2 / B	M	B	TOTAL
Deuil Enghien Fc 21	-	2	2
St Leu 95 Fc 22	-	2	2
Franconville Fc 22	-	2	2
Osny F.C. 21	-	-	-
Soisy An. Marg. Fc 21	-	-	-
Villiers Le Bel Fc 21	-	-	-
Eragny Fc 21	3	-	3
Cergy Pontoise Fc 22	7	-	7
Adamois Ol 21	10	2	8
Montmorency Fc 21	10	-	10

U14 DEPARTEMENTAL 3 / A	M	B	TOTAL
Viarmes Asnieres Ol. 21	-	10	10
Herblay Es 21	-	-	-
Jouy Le Moutier F.C. 21	-	-	-
Rc Argenteuil 23	-	-	-
Soisy An. Marg. Fc 22	-	-	-
Bezons Uso 22	3	-	3
Cormeillais A.C.S. 21	7	-	7
Montmagny Fc 21	7	-	7
Gonesse Rc 22	26	-	26
<i>Montsoult Baillet Us 21</i>	<i>F</i>	<i>F</i>	<i>F</i>

U14 DEPARTEMENTAL 3 / B	M	B	TOTAL
Sfc Champagne 95 21	-	6	6
Argenteuil Fc 22	-	-	-
Cergy Pontoise Fc 23	-	-	-
Eaubonne Csm 21	-	-	-
Groslay F.C. 21	-	-	-
Sarcelles Aas 25	-	-	-
St Ouen L'Aumone As 22	-	-	-
Entente M.M.B. 21	3	-	3
Vaureal F. C. M. 21	7	-	7
<i>Survilliers Avenir 21</i>	<i>F</i>	<i>F</i>	<i>F</i>

U14 DEPARTEMENTAL 3 / C	M	B	TOTAL
Arnouville F. As 21	-	-	-
Deuil Enghien Fc 22	-	-	-
Ecouen Fc 22	-	-	-
Ermont A.S. 22	-	-	-
Eragny Fc 22	-	-	-
Beauchamp A.S. 21	1	-	1
Franconville Fc 23	5	-	5
Entente Ssg 23	7	-	7
Goussainville Fc 22	8	-	8
Marly La Ville Es 21	9	-	9

F : équipe forfait général

U14 DEPARTEMENTAL 4 / A	M	B	TOTAL
Cergy Pontoise Fc 24	-	-	-
Cosmo Taverny 23	-	-	-
Magny Us Canton 21	-	-	-
Montmorency Fc 22	-	-	-
St Leu 95 Fc 23	-	-	-
Vallee Du Sausser Es 21	-	-	-
Vexin A.S. 22	-	-	-
Villiers Le Bel Fc 22	-	-	-
Académie Football Cl 22	3	-	3
Eaubonne Csm 22	6	-	6

U14 DEPARTEMENTAL 4 / B	M	B	TOTAL
Gonesse Rc 23	-	-	-
Montigny Fc 95 21	-	-	-
Sarcelles Aas 26	-	-	-
Vexin A.S. 21	-	-	-
Pierrelaye Fc 21	-	-	-
Argenteuil Fc 23	1	-	1
St Ouen L'Aumone As 23	2	-	2
Garges Fcm 22	4	-	4
Vaureal F. C. M. 22	6	-	6
<i>Courdimanche As 22</i>	<i>F</i>	<i>F</i>	<i>F</i>

U14 DEPARTEMENTAL 4 / C	M	B	TOTAL
Cergy Pontoise Fc 25	-	-	-
Cormeillais A.C.S. 22	-	-	-
Courdimanche As 21	-	-	-
Frettoise Es 21	-	-	-
Osny F.C. 22	-	-	-
Persan U.S. 23	-	-	-
Pontoisienne Js 21	2	-	2
Beauchamp A.S. 22	3	-	3
St Brice F.C. 23	3	-	3
<i>Auvers-Ennery Fc 21</i>	<i>F</i>	<i>F</i>	<i>F</i>
<i>Puiseux Louvres 95 21</i>	<i>F</i>	<i>F</i>	<i>F</i>

U14 DEPARTEMENTAL 4 / D	M	B	TOTAL
Académie Football Cl 21	-	-	-
Deuil Enghien Fc 23	-	-	-
E.Bruyeres Beaumont 21	-	-	-
Entente M.M.B. 22	-	-	-
Fosses F. U. 22	-	-	-
Marly La Ville Es 22	-	-	-
Montmorency Fc 23	-	-	-
Vemars St Witz F.C. 21	-	-	-
Herblay Es 23	1	-	1
Thillay Vaud'Herland 21	4	-	4
<i>Domont F.C. 21</i>	<i>F</i>	<i>F</i>	<i>F</i>
<i>Parmain Ac 21</i>	<i>F</i>	<i>F</i>	<i>F</i>

U14 DEPARTEMENTAL 4 / E	M	B	TOTAL
Menucourt As 21	-	4	4
Ecouen Fc 23	-	-	-
Entente M.M.B. 23	-	-	-
Goussainville Fc 23	-	-	-
Herblay Es 22	-	-	-
Jouy Le Moutier F.C. 22	-	-	-
Marcouville City Cp 21	-	-	-
Adamois Ol 22	4	4	-
Bezons Uso 23	3	-	3
Neuville S/ Oise As 21	6	-	6
Fontenay En Paris 21	14	-	14
<i>Puiseux Louvres 95 22</i>	<i>F</i>	<i>F</i>	<i>F</i>

Notre partenaire
FAIR - PLAY





Challenge 2023 Fair-Play Equipe 2024

TOTAL POINTS
BONUS / MALUS
AU 22/05/2024

CDM ANCIENS FUTSAL



CDM DEPARTEMENTAL 1	M	B	TOTAL
Menucourt As 6	-	8	- 8
Mca Fc 5	1	4	- 3
Garges Fcm 6	-	-	-
Cormeillais A.C.S. 5	4	4	-
Cergy Pontoise Fc 5	3	-	3
Jouy Le Moutier F.C. 5	3	-	3
Entente M.M.B. 5	4	-	4
Eragny Fc 5	6	-	6
Puiseux Louvres 95 5	8	-	8
Cergy Portugais 5	8	-	8
Portugais Paix Vivre 5	12	-	12
Thillay Vaud'Herland 5	21	-	21

FUTSAL DEPARTEMENTAL 1	M	B	TOTAL
As Futsal Argenteuil 2 (8 cartons jaunes)	-	-	-
Avicenne A.S.C. 2 (14 cartons jaunes)	-	-	-
Combo Futsal 1 (10 cartons jaunes)	-	-	-
Osny United 1 (19 cartons jaunes)	-	-	-
Usc Arnouville 1 (19 cartons jaunes)	-	-	-
Rc Argenteuil 1	1	-	1
Attainville Futsal C 2	2	-	2
Eaubonne Csm 1	2	-	2
Sannois Futsal Club 1	2	-	2
Sportifs De Garges 2	4	-	4
Marcouville City Cp 3	F	F	F
Persanaise Cj 1	F	F	F

CDM DEPARTEMENTAL 2	M	B	TOTAL
As Toho 5	-	-	-
Courdimanche As 5	-	-	-
Herblay Es 6	-	-	-
Roissy En France U.S 5	-	-	-
Herblay Es 5	3	-	3
Villiers Le Bel Fc 5	F	F	F
Vaureal F. C. M. 5	F	F	F

FUTSAL DEPARTEMENTAL 2 / A	M	B	TOTAL
As Futsal Argenteuil 3	-	-	-
Bezons Futsal Club 2	-	-	-
Cergy Pontoise Fc 2	-	-	-
Fcvlb 1	-	-	-
Montmorency Futsal 2	-	-	-
My Sarcelles Futsal 1	-	-	-
St Brice F.C. 1	-	-	-
Gonesse Rc 1	1	-	1
Entente M.M.B. 1	1	-	1
Sannois Futsal Club 2	1	-	1
Montmagny Foot Salle 2	4	-	4
Montigny Lvdb 1	9	-	9

ANCIENS DEPARTEMENTAL 1	M	B	TOTAL
Cosmo Taverny 31	-	-	-
Eragny Fc 32	-	-	-
Franconville Fc 31	-	-	-
Persan Portugais Asc 31	-	-	-
Rc Argenteuil 31	-	-	-
Sfc Champagne 95 31	-	4	- 4
Argenteuil Fc 31	2	-	2
Cergy Pontoise Fc 31	2	-	2
Montmagny Fc 31	2	-	2
Osny F.C. 31	4	-	4
Portugais Paix Vivre 31	27	-	27
St Leu 95 Fc 32	F	F	F

FUTSAL DEPARTEMENTAL 2 / B	M	B	TOTAL
Bezons Futsal Club 1	-	6	- 6
Deuil Enghien Fc 1	-	-	-
Foot Indoor Loisir 1	-	-	-
Goussainville Fc 2	-	-	-
Combo Futsal 2	1	-	1
Montigny Lvdb 2	2	-	2
Parmain Futsal A.S. 2	2	-	2
Afs Vauréal 2	4	-	4
My Sarcelles Futsal 2	5	-	5
Cergy Pontoise Fc 1	5	-	5
Rc Argenteuil 2	F	F	F

ANCIENS DEPARTEMENTAL 2 / A	M	B	TOTAL
Belloy St Martin Asc 31 (14 cartons jaunes)	-	-	-
Ermont A.S. 31 (19 cartons jaunes)	-	-	-
Gonesse Rc 32 (18 cartons jaunes)	-	-	-
Marly La Ville Es 31 (20 cartons jaunes)	-	-	-
St Prix Es 31 (25 cartons jaunes)	-	-	-
Puiseux Louvres 95 31	1	-	1
St Brice F.C. 31	2	-	2
Auvers-Ennery Fc 31	4	-	4
Roissy En France U.S 31	4	-	4
Jouy Le Moutier F.C. 31	4	-	4
Ent. Beaumont Persan 31	9	-	9
Neuville S/Oise As 31	F	F	F

ANCIENS DEPARTEMENTAL 2 / B	M	B	TOTAL
Montmorency Fc 31	-	-	-
Thillay Vaud'Herland 31	1	-	1
Usc Saint Gratien 31	1	-	1
Fosses F. U. 31	2	-	2
Ecouen Fc 32	3	-	3
Bouffemont Acf 31	4	-	4
Montsout Baillet Us 31	4	-	4
Courdimanche As 31	8	-	8
Deuil Enghien Fc 31	8	-	8
Entente M.M.B. 32	11	-	11
Garges Fcm 31	12	-	12
Grosloy F.C. 32	16	-	16

F : équipe forfait général

Notre partenaire
FAIR - PLAY



EKISPORT



Nombre total de points de
MALUS - BONUS
et nombre de point de retrait au classement sportif

De 20 à 29 points de MALUS	-1
De 30 à 39 points de MALUS	-2
De 40 à 49 points de MALUS	-3
De 50 à 59 points de MALUS	-5
De 60 à 69 points de MALUS	-7
De 70 à 79 points de MALUS	-10
80 points de MALUS et plus	-15